Annexe n°1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

01/08/2019

N° E19000132 /59

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission

CODE : 3

Vu enregistrée le 31/07/2019, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande de déclaration d'intérêt général portant sur le plan de gestion du cours d'eau, présentée par la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) accompagnée d'une demande d'autorisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau);

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et ses articles L.211-7-1 à L.214-6 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

M. Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, demeurant à Seranvilliers-Forenville

Membres :

M. Jean-Charles PHILIPPE, cadre commercial, retraité, demeurant à Preseau

M. Jean-Pierre OBRINGER, conseiller technique ANPE, retraité, demeurant à Ghissignies

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, à la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, au syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de L'Avesnois et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Lille, le 01/08/2019

Pour Le Président empêché,
Le Vice-Président de permanence,

Christian BAUZERAND

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Le greffier,

Annexe n°2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
Service Eau Environnement
Unité Police de l'Eau

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique portant sur un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques des territoires de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Déclaration d'Intérêt Général

Communes de Albes, Aulnoye-Aymeries, Beaufort, Beaurieux, Berlaimont, Bersillies, Bettignies, Bousignies-sur-Roc, Colleret, Cousolre, Éclaibes, Écuelin, Élesmes, Feignies, Gognies-Chaussée, Hautmont, Hestrud, Jeumont, Leval, Limont-Fontaine, Mairieux, Maubeuge, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Saint-Rémy-du-Nord, Vieux-Mesnil, Vieux-Reng, Villers-Sire-Nicole

Pétitionnaires :
Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)
Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois (SMAECEA)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de la région des Hauts de France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe), Monsieur Michel LALANDE ;

Vu le décret 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie pour la période de 2016-2021 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures, abrogeant l'arrêté du 20 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2019 portant délégation de signature à Monsieur Éric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu la demande enregistrée le 29 avril 2019, présentée par Messieurs les présidents de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des

cours d'eau de l'Avesnois (SMAECEA), afin d'obtenir la déclaration d'intérêt général pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques de leurs territoires respectifs ;

Vu la décision E19/132/59 rendue le 01 août 2019 par le Tribunal Administratif de Lille désignant une commission d'enquête composée de Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, en qualité de président de la commission d'enquête, de Monsieur Jean-Charles PHILIPPE, cadre commercial, retraité, et Monsieur Jean-Pierre OBRINGER, conseiller technique ANPE, retraité, en qualité de membres de la commission d'enquête ;

Considérant que le dossier de demande d'intérêt général, présenté pour l'enquête publique est déclaré complet et recevable en date du 09 mai 2019 ;

Considérant que les membres de la commission d'enquête ont été consultés sur les modalités de déroulement de l'enquête.

ARRÊTE

Article 1er - Objet du présent arrêté préfectoral

La demande présentée par la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre et le syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois est soumise à une enquête publique, durant 31 jours consécutifs, **du 18 septembre 2019 au 18 octobre 2019 inclus**, en vue de recueillir l'avis du public dans la perspective de son approbation.

Il s'agit d'une demande afin d'obtenir la déclaration d'intérêt général pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur leurs territoires de compétence respectifs. Ces travaux consistent notamment à :

* entretenir la ripisylve, reconstituer la ripisylve, créer et entretenir des arbres têtards ;

* faucarder et arracher du faux cresson ;

* lutter contre les espèces végétales invasives, lutter contre les espèces végétales indésirables, lutter contre les rats musqués ;

* retirer des embâcles problématiques ;

* aménager des pompes à museau, mettre en place des clôtures fonctionnelles.

Messieurs Alain MATHURIN-DOLLO (syndicatdesdeuxhelpes@orange.fr) et Matthieu FLAMME (matthieu.flamme@amvs.fr) sont les interlocuteurs de ce dossier.

Article 2 - Périmètre d'enquête

L'enquête publique se déroule sur les communes de Aibes, Aulnoye-Aymeries, Beaufort, Beaurieux, Berlaimont, Bersillies, Bettignies, Bousignies-sur-Roc, Colleret, Cousolre, Éclaibes, Écuelin, Élesmes, Feignies, Gognies-Chaussée, Hautmont, Hestrud, Jeumont, Leval, Limont-Fontaine, Mairieux, Maubeuge, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Saint-Rémy-du-Nord, Vieux-Mesnil, Vieux-Reng, Villers-Sire-Nicole.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Maubeuge.

Article 3 - Information et participation du public

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des communes de Aulnoye-Aymeries, Cousolre, Hestrud, Maubeuge, Recquignies, Saint-Rémy-du-Nord, Villers-Sire-Nicole (dans la version papier).

Un registre d'enquête y sera mis à la disposition du public au sein des communes concernées par le présent programme, afin d'y recueillir les appréciations, suggestions, contre-propositions relatives à ce projet. Ce document est composé de feuillets non mobiles, côté et paraphés par un membre de la commission d'enquête.

Un accès gratuit au dossier, dans sa version informatique, est également garanti sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

* dans les communes de Feignies et Jeumont ;

* dans les bureaux de la DDTM (service Eau-Environnement, unité Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 LILLE Cédex),

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet :

* des services de l'État du Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique *« Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique »*) ;

* de la CAMVS (www.agglo-maubeugevaldesambre.fr).

Article 4 - Permanences

Indépendamment des dispositions qui précèdent, les observations écrites et orales sur l'opération seront reçues par l'un des membres de la commission d'enquête publique aux lieux, dates et horaires suivants :

Communes	Jour	Horaire
Maubeuge	18 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	12 octobre 2019	9 heures – 12 heures
	18 octobre 2019	14 heures – 17 heures
Aulnoye-Aymeries	19 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	18 octobre 2019	14 heures – 17 heures
Cousoire	18 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	05 octobre 2019	9 heures – 12 heures
Hestrud	08 octobre 2019	9 heures – 12 heures
Recquignies	09 octobre 2019	14 heures – 17 heures
Saint-Rémy-du-Nord	24 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	12 octobre 2019	9 heures – 12 heures
Villers-Sire-Nicole	25 septembre 2019	14 heures – 17 heures
	18 octobre 2019	9 hcures – 12 heures

Les observations peuvent également être adressées par écrit, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Maubeuge (Place du Docteur-Pierre-Forest, BP 80269, 59600 MAUBEUGE Cédex) ;

- par voie électronique, via l'adresse (ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques des territoires de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois (SMAECEA) ou de manière plus courte (PPREMA des CAMVS et SMAECEA).

Elles seront annexées par ses soins au registre d'enquête publique du siège de l'enquête et tenues à la disposition du public.

Ces observations et propositions seront consultables sur le site des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique »).

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 5 - Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, par les soins du Préfet du Nord, publié en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux d'annonces diffusés dans tout le département du Nord. Les frais d'insertion seront à la charge du pétitionnaire.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés sera publié dans les communes citées à l'article 2 ci-dessus. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire concerné et sera certifié par lui.

Dans les mêmes conditions, et sauf impossibilité, il est procédé, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux ou à proximité des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique conformément à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Avis d'enquête publique »).

Article 6 - Clôture de l'enquête

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, à l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont mis à disposition du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres seront récupérés dans chacune des mairies par un des membres de la commission d'enquête.

Le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le pétitionnaire et lui communique la synthèse des observations écrites ou orales, celles-ci consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de 15 jours à compter de la date de remise du procès-verbal de synthèse des observations, un mémoire en réponse.

Le président de la commission d'enquête transmet à la préfecture du Nord (DDTM 59, Service Eau Environnement, Unité Police de l'Eau, 62 boulevard de Belfort, CS90007, 59042 LILLE Cédex) les registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif.

Si, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, conformément à la faculté qui lui est octroyée à l'article L123-15, une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L123-15 du code de l'environnement.

Article 7 - Rapport et conclusions de la commission d'enquête

Le préfet du Nord adresse une copie des rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête :

- aux pétitionnaires : la CAMVS et le SMAECEA,
- aux maires des communes de Aibes, Aulnoye-Aymeries, Beaufort, Beaurieux, Berlaimont, Bersillies, Bettignies, Bousignies-sur-Roc, Colleret, Cousolre, Éclaibes, Écuelin, Élesmes, Feignies, Gognies-Chaussée, Hautmont, Hestrud, Jeumont, Leval, Limont-Fontaine, Mairieux, Maubeuge, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Saint-Rémy-du-Nord, Vieux-Mesnil, Vieux-Reng, Villers-Sire-Nicole où s'est déroulée l'enquête,

afin d'être mis à la consultation du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces pièces seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

Annexe n° 3

PRÉFET DU NORD
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
Service Eau et Environnement - Unité Police de l'Eau
TÉL. 03.28.03.83.83

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LES COMMUNES DE AIBES, AULNOYE-AYMERIES, BEAUFORT, BEAURIEUX, BERLAIMONT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, COLLERET, COUSOLRE, ÉCLAIBES, ÉCUELIN, ÉLESMES, FEIGNIES, GOGNIES-CHAUSSÉE, HAUTMONT, HESTRUD, JEUMONT, LEVAL, LIMONT-FONTAINE, MAIRIEUX, MAUBEUGE, PONT-SUR-SAMBRE, RECQUIGNIES, SAINT-RÉMY-DU-NORD, VIEUX-MESNIL, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE (NORD)

Déclaration d'intérêt général

Messieurs les présidents de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) ont déposé un dossier de demande de déclaration d'intérêt général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur leurs territoires respectifs.

Cette demande sera soumise à une enquête publique départementale, durant 31 jours consécutifs, **du 18 septembre 2019 au 18 octobre 2019 inclus**. Durant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier, resteront à la disposition du public, et consultables (en version papier) en mairies de Aulnoye-Aymeries, Cousolre, Hestrud, Maubeuge, Recquignies, Saint-Rémy-du-Nord, Villers-Sire-Nicole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où le public pourra formuler ses observations, qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Feignies et Jeumont et à la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort à LILLE). Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet :

* des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique ») ;
* de la CAMVS (www.agglo-maubeugevaldesambre.fr).

La commission d'enquête composée de Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, en qualité de président de la commission d'enquête, de Monsieur Jean-Charles PHILIPPE, cadre commercial, retraité, et Monsieur Jean-Pierre OBRINGER, conseiller technique ANPE, retraité, en qualité de membres de la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir leurs observations et propositions écrites ou orales, dans les mairies aux dates et horaires figurant ci-contre :

Communes	Jour	Horaire
Maubeuge	18 septembre 2019	09:00 – 12:00
	12 octobre 2019	09:00 – 12:00
	18 octobre 2019	14:00 – 17:00
Aulnoye-Aymeries	19 septembre 2019	09:00 – 12:00
	18 octobre 2019	14:00 – 17:00
Cousolre	18 septembre 2019	09:00 – 12:00
	05 octobre 2019	09:00 – 12:00
Hestrud	08 octobre 2019	09:00 – 12:00
Recquignies	09 octobre 2019	14:00 – 17:00
Saint-Rémy-du-Nord	24 septembre 2019	09:00 – 12:00
	12 octobre 2019	09:00 – 12:00
Villers-Sire-Nicole	25 septembre 2019	14:00 – 17:00
	18 octobre 2019	09:00 – 12:00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le président de la commission d'enquête :

* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Maubeuge (Hôtel de Ville - 59600 MAUBEUGE) ;
* par voie électronique, via l'adresse ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le territoire de la CAMVS et SMAECEA.

Elles seront annexées par ses soins au registre d'enquête du siège de l'enquête et tenus à la disposition du public. Ces observations et propositions seront consultables sur le site internet « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique »).

Messieurs Alain MATHURIN-DOLLO (syndicatdesdeuxhelpes@orange.fr) et Matthieu FLAMME (matthieu.flamme@amvs.fr) sont les interlocuteurs de ce dossier.

Annexe n° 4a

es judiciaires et légales.
'as-de-Calais 5.25 euros.

ème

nt,
date du 16/05/2019 et
ie modification simplifiée

ù seront consignées les
disposition du public es
ichus, aux jours et heures
1 - 17h (19h le jeudi) . du

position.

1477139600

Itoriales
ière

on d'un établissement
ce projet sur le territoire
patibilité du Plan Local
Lille.

u 22 août 2019, le préfet
ojet de construction d'un
s et Sequedin, emportant
e Européenne de Lille. La
ce Publique pour l'immo-
e l'Etat - ministère de la
. Les expropriations éven-
ns à compter de la publi-

ompagné de ses annexes
re du Nord. Il fera l'objet
ne des mairies énoncées
de Lille. Il sera également
rd, dans un journal d'an-
partement du Nord.

inistratif de Lille dans un

1477067900

LA VOIX éditions

oixdunord.fr «

Enquêtes publiques et concertations

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
Service Eau et Environnement - Unité Police de l'Eau
TEL. 03.28.03.83.83

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LES COMMUNES DE AIBES, AULNOYE AYMERIES, BEAUFORT, BEAURIEUX, BERLAIMONT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES SUR ROC, COLLERET, COUSOLRE, ECLAIBES, ECUELIN, ELESMES, FEIGNIES, GOGNIES CHAUSSEE, HAUTMONT, HESTRUD, JEUMONT, LEVAL, LIMONT FONTAINE, MAIRIEUX, MAUBEUGE, PONT SUR SAMBRE, RECQUIGNIES, SAINT REMY DU NORD, VIEUX MESNIL, VIEUX RENG, VILLERS SIRE NICOLE (NORD)
Déclaration d'intérêt général

Messieurs les présidents de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) ont déposé un dossier de demande de déclaration d'intérêt général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur leurs territoires respectifs.
Cette demande sera soumise à une enquête publique départementale, durant 31 jours consécutifs, du 18 septembre 2019 au 18 octobre 2019 inclus. Durant toute la durée de celle ci, les pièces du dossier, resteront à la disposition du public, et consultables (en version papier) en mairies de Aulnoye-Aymeries, Cousolre, Hestrud, Maubeuge, Recquignies, Saint Rémy du Nord, Villers Sire Nicole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où le public pourra formuler ses observations, qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.
Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Feignies et Jeumont et à la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort à LILLE). Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet :
* des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique "Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique") ;
* de la CAMVS (www.agglo-maubeugevaldesambre.fr).
La commission d'enquête composée de Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, en qualité de président de la commission d'enquête, de Monsieur Jean Charles PHILIPPE, cadre commercial, retraité, et Monsieur Jean Pierre OBRINGER, conseiller technique ANPE, retraité, en qualité de membres de la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir leurs observations et propositions écrites ou orales, dans les mairies aux dates et horaires figurant ci-contre :

- Commune de Maubeuge :
- le 18 septembre 2019 de 09:00 à 12:00
- le 12 octobre 2019 de 09:00 à 12:00
- le 18 octobre 2019 de 14:00 à 17:00
- Commune d'Aulnoye-Aymeries :
- le 19 septembre 2019 de 09:00 à 12:00
- le 18 octobre 2019 de 14:00 à 17:00
- Commune de Cousolre :
- le 18 septembre 2019 de 08:00 à 12:00
- le 05 octobre 2019 de 09:00 à 12:00
- Commune de Hestrud :
- le 08 octobre 2019 de 09:00 à 12:00
- Commune de Recquignies :
- le 09 octobre 2019 de 14:00 à 17:00
- Commune de Saint-Rémy-du-Nord :
- le 24 septembre 2019 de 09:00 à 12:00
- le 12 octobre 2019 de 09:00 à 12:00
- Commune de Villers-Sire-Nicole :
- le 25 septembre 2019 de 14:00 à 17:00
- le 18 octobre 2019 de 09:00 à 12:00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le président de la commission d'enquête :
* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Maubeuge (Hôtel de Ville - 59600 MAUBEUGE) ;
* par voie électronique, via l'adresse ddtm-ese-participation-public@nord.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le territoire de la CAMVS et SMAECEA.
Elles seront annexées par ses soins au registre d'enquête du siège de l'enquête et tenus à la disposition du public. Ces observations et propositions seront consultables sur le site internet "Les services de l'Etat dans le Nord" (www.nord.gouv.fr, rubrique "Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique").
Messieurs Alain MATHURIN-DOLLO (syndicatdesdeuxhelpes@orange.fr) et Matthieu FLAMME (matthieu.flamme@emvs.fr) sont les interlocuteurs de ce dossier.

1476797900

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Ext. de décision de justice/ jugements

Extrait d'une requête en déclaration d'absence

Par requête en date du 12 juillet 2019, visée par le Procureur de la République, il est demandé au Tribunal de Grande Instance de Béthune de déclarer l'absence de Madame Françoise NAJDOWSKI épouse ANDRZEJWSKI née le 23 mars 1917 à Walsum (Allemagne) qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis le 14 mars 2002.

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

HAPII

Aux termes d'un ASSP en date du 27/08/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HAPII
Objet social : Acquisition, gestion et exploitation de biens ou droits immobiliers.
Siège social : 15, avenue du Quesnelet, 59493 VILLENEUVE-D'ASCQ.
Capital : 100€.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.
Co-gérance : Madame MANCA LOURME Amélie, demeurant 15, avenue du Quesnelet, 59493 VILLENEUVE-D'ASCQ et Monsieur MANCA Emmanuel, demeurant 15, avenue du Quesnelet, 59493 VILLENEUVE-D'ASCQ et Madame REGNIER SEILER Jasmine, demeurant 167, avenue Pottier, 59130 LAMBERSART et Monsieur REGNIER Frédéric, demeurant 167, avenue Pottier, 59130 LAMBERSART. Clause d'agrément : Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

1477214600

Modifications/Fusions/Absorptions

FINANCIERE DE GARANTIE

SAS au capital de 199680,00 Euros
92 Boulevard du Général de Gaulle 59100 ROUBAIX
424 992 667 R.C.S. LILLE METROPOLE

Par décision en date du 30/08/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 40 Place Du Théâtre, Palais De La Bourse, 59800 Lille à compter du 01/07/2019.
Autres modifications :
- il a été pris acte de modifier l'objet social
Nouvelle mention : Gestion d'actifs et fiducie
- Il a été pris acte de changer la dénomination de la société.
Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais : Swoon Asset Management
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole

1477178400

Dissolutions/Liquidations/Cessations

CIVETTE DE L'ETANG - SCI PSB L'AUBERTOISE

SCI au capital de 44 000€. Siège : 971 rue Anatole France 59690 Vieux-Condé. 439798430 RCS Valenciennes. Suivant délibération de l'AGE du 12/10/2016 enregistrée le 12/10/2016 à Valenciennes, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12/10/2016. L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. BRACQ Philippe demeurant 1, rue Amaury, cité du Rieux 59690 Vieux-Condé. L'adresse de la liquidation est fixée au 1, rue Amaury 59690 Vieux-Condé. Pour avis.

1476798100

SCI JADD

SCI au capital de 2286,00 Euros
rue de Brode, 59440 Sameries
410160823 R.C.S. Valenciennes

Par décision de L'AGE en date du 26/07/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 27/07/2019, nommé en qualité de liquidateur Monsieur David Delvaux, rue de Brode, 59440 Sameries et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur David Delvaux.
Mention en sera faite au RCS de Valenciennes

1476855300

LA VOIX DU NORD L'ETUDIANT

Société anonyme au capital de 40,000 euros
Siège social : 24 Façade de l'Esplanade - 59800 Lille
382 001 089 RCS Lille Métropole
AVIS DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Suivant une déclaration de dissolution sans liquidation en date du 28 août 2019, l'actionnaire unique de la société LA VOIX DU NORD L'ETUDIANT, la société L'ETUDIANT (société par actions simplifiée à associé unique au capital de 9.430.299,84€, ayant son siège social au 77, rue Marcel Dassault - 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 814 839 783), représentée par son Président, Madame Chrystèle Mercier Chaplain, a décidé de dissoudre sans liquidation la société LA VOIX DU NORD L'ETUDIANT en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. En application dudit article, les créanciers disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publication pour formuler leur éventuelle opposition. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce Lille Métropole. Passé ce délai ou après règlement du sort des oppositions, le patrimoine de la société LA VOIX DU NORD L'ETUDIANT sera transmis à la société L'ETUDIANT et la société LA VOIX DU NORD L'ETUDIANT sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole. Pour avis.

1477173600

Ventes/Cessions/Gérances

Annexe n° 4b

Annonces légales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Flaumont-Waudrechies

Par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 26 août 2019 au jeudi 26 septembre 2019 inclus (soit 32 jours consécutifs), portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de FLAUMONT-WAUDRECHIES.

Par décision n°E19000105 / 59 en date du 12 juillet 2019, le Président du Tribunal Administratif de LILLE a désigné M. Jean-Paul DEFOORT, hydrogéologue, en activité, en qualité de commissaire enquêteur, en vue de procéder à l'enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de FLAUMONT-WAUDRECHIES (siège de l'enquête).

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier ou sur poste informatique et présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de FLAUMONT-WAUDRECHIES aux horaires d'ouverture (les lundi et jeudi de 8 h30 à 12 h 00 et les mardi et mercredi de 13 h 30 à 18 h 00) ou sur le site internet de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, à l'adresse suivante : www.coeur-avesnois.fr.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de FLAUMONT-WAUDRECHIES – 3 Place Mairie – 59440 FLAUMONT-WAUDRECHIES ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@coeur-avesnois.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de FLAUMONT-WAUDRECHIES le lundi 26 août 2019 de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi 04 septembre 2019 de 14 h 00 à 18 h 00, le samedi 14 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 26 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

La personne responsable de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de FLAUMONT-WAUDRECHIES est la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur l'élaboration du PLU auprès de Mme Christine VENDEVILLE (cvendeville@coeur-avesnois.fr / 03.27.56.11.80) aux services Techniques aux heures d'ouverture des bureaux de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, du lundi au vendredi inclus.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition en Mairie de FLAUMONT-WAUDRECHIES, aux heures d'ouverture habituelles et seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes : www.coeur-avesnois.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FLAUMONT-WAUDRECHIES, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Communauté de la Communauté de Communes pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

1914485

PRÉFET DU NORD
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
Service Eau et Environnement - Unité Police de l'Eau
TÉL. 03.28.03.83.83

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LES COMMUNES DE AIRES, AULNOYE-AYMERIES, BEAUFORT, BEAUREUX, BERLAIMONT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, COLLERET, COUSOLRE, ÉCLAIRES, ÉCUELIN, ÉLESMES, FEIGNIES, GOGNIES-CHAUSSÉE, HAUTMONT, HESTRUD, JEUMONT, LEVAL, LIMONT-FONTAINE, MAIRIEUX, MAUBEUGE, PONT-SUR-SAMBRE, RECQUIGNIES, SAINT-RÉMY-DU-NORD, VIEUX-MESNIL, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE (NORD)

Déclaration d'intérêt général

Messieurs les présidents de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) ont déposé un dossier de demande de déclaration d'intérêt général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur leurs territoires respectifs.

Cette demande sera soumise à une enquête publique départementale, durant 31 jours consécutifs, du 18 septembre 2019 au 18 octobre 2019inclus. Durant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier, resteront à la disposition du public, et consultables (en version papier) en mairies de Aulnoye-Aymeries, Cousolre, Hestrud, Maubeuge, Recquignies, Saint-Rémy-du-Nord, Villers-Sire-Nicole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où le public pourra formuler ses observations, qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Feignies et Jeumont et à la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort à LILLE). Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet :

* des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique ») ;
* de la CAMVS (www.agglo-maubeugevaldesambre.fr).

La commission d'enquête composée de M. Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, en qualité de président de la commission d'enquête, de M. Jean-Charles PHILIPPE, cadre commercial, retraité, et M. Jean-Pierre OBRINGER, conseiller technique ANPE, retraité, en qualité de membres de la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir leurs observations et propositions écrites ou orales, dans les mairies aux dates et horaires figurant ci-contre :

Communes :

Maubeuge
18 septembre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
12 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
18 octobre 2019 : 14 h 00 à 17 h 00

Aulnoye-Aymeries
19 septembre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
18 octobre 2019 : 14 h 00 à 17 h 00

Cousolre
18 septembre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
05 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00

Hestrud : 08 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00

Recquignies : 09 octobre 2019 : 14 h 00 à 17 h 00

Saint-Rémy-du-Nord
24 septembre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
12 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00

Villers-Sire-Nicole
25 septembre 2019 : 14 h 00 à 17 h 00
18 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le président de la commission d'enquête :

* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Maubeuge (Hôtel de Ville - 59600 MAUBEUGE) ;
* par voie électronique, via l'adresse ddtm-seeparticipation-public@nord.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le territoire de la CAMVS et SMAECEA.

Elles seront annexées par ses soins au registre d'enquête du siège de l'enquête et tenus à la disposition du public. Ces observations et propositions seront consultables sur le site Internet « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique »).

MM. Alain MATHURIN-DOLLO (syndicatdesdeuxhelpes@orange.fr) et Matthieu FLAMME (matthieu.flamme@camvs.fr) sont les interlocuteurs de ce dossier.

1914523

PREFET DU NORD
Secrétariat Général
de la Préfecture du Nord
Direction de la Réglementation
et de la Citoyenneté
Bureau
de la Réglementation Générale
et Circulation Routière

AVIS

En séance du 18 juillet 2019, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SCI « FONCIERE CHABRIERES » portant extension de 521 m2 d'un ensemble commercial INTERMARCHE d'une surface de vente de 1.199 m2 pour atteindre une surface de vente de 1.720 m2, à AULNOYE-AYMERIES, rue Mirabeau

1914427

Poursuite d'activité

SARL BUSINESS MODE

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 42 A rue de Caffiaville
59150 FUNES-LES-MONTAGNE
503 914 004 RCS Valenciennes

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : Valenciennes.

Pour avis
1914590

Démission

LISE ET NICO

SARL au capital de 20 000 €
Siège : 104 rue du Général Leclerc
59510 HEM
821 887 775 RCS Lille Métropole

Par décision en date du 15/12/2018 il a été pris acte de la démission du Gérant M. NOBLET Nicolas, à compter du 31/12/2018. Mlle VERMEERSCH Lise, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

Mention en sera faite au RCS de Lille Métropole.

1914574

Dissolution

KELGATRY

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 43 rue Saint Jacques
59200 TOURCOING
490 501 360 RCS Lille Métropole

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 28 juin 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date. Le siège de la liquidation a été fixé à l'ancien siège social, soit 43 rue Saint Jacques à 59200 TOURCOING. Cette assemblée a nommé en qualité de liquidatrice Mme Keltoum LAZZAOUI, ancienne gérante, demeurant à COURTRAI (Belgique) 99 Rollegemseweg.

Pour avis. La liquidatrice
Mme Keltoum LAZZAOUI
1914411

Modification d'objet

EDEN INITIATIVE

SARL au capital de 4.200 €
Siège social : Bâtiment IES
85 boulevard Vauban
59800 LILLE
812 904 928 RCS Lille Métropole

En date du 05 août 2019, les associés de la société décident de modifier l'objet social en modifiant l'article 2 « objet » en le rédigeant ainsi : « La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

* La recherche d'une utilité sociale notamment en exerçant les activités d'activité de gestion immobilière à vocation sociale au sens de l'article L. 443-2 du Code du Travail relatif aux entreprises solidaires.
* Toute activité d'insertion par le logement ou l'hébergement des personnes défavorisées visées à l'article L. 301-1 du Code la Construction et de l'Habitat
* D'avoir un impact sociétal et environnemental positif et significatif, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelle.
* Toute opération ou transaction sur immeubles et fonds de commerce.
* La location, l'acquisition, la gestion de toute agence immobilière, de tout mandat d'intermédiaire dans la location, la vente ou l'achat de biens immobiliers.
* Toute opération immobilière de marchands de biens.
* Toute opération mobilière, immobilière, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation. »

Mention sera faite au RCS de Lille Métropole.

Pour avis
1914496

Modifications multiples

MENUISERIES ALAIN TOUSSAINT

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 10, avenue de Verdun
59440 AVESNES-SUR-HELPE
494 713 951 RCS Valenciennes

Aux termes de la première décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/01/2019, le gérant associé unique a décidé le transfert du siège social de « 10, avenue de Verdun 59440 AVESNES/HELPE » à « 55, rue de Berlaimont 59440 AVESNES/HELPE », à compter du 01/01/2019.

Aux termes de la deuxième décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/01/2019, le gérant associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 92.500 € prélevés sur les réserves ordinaires. L'augmentation de capital est réalisée par élévation du montant nominal de chacune des 100 parts anciennes ainsi porté de 75 € à 1.000 €, entièrement libérées. Le capital social est ainsi porté à 100.000 €.

Mentions en seront faites au RCS de Valenciennes.

Pour avis, Alain TOUSSAINT
Gérant, Associé unique
1914418

AVENDUR

SARL à associé unique
au capital de 250 000 €
Siège social : 5006, rue du Marais
59147 GONDECOURT
839 479 027 Lille Métropole

Suite à la cession de 6 500 parts composant le capital au profit de la société EUROFIP, SARL au capital de 2 300 000 € ayant siège social 5006, rue du Marais, 59147 GONDECOURT, RCS de Lille Métropole 342 212 560, autorisée par les associés par assemblée du 17/05/2019, M. Jean-Luc MULLIEZ, né le 17 novembre 1956 à Roubaix, de nationalité française, demeurant 7730 BAILLEUL, rue Saint Brice n°49 (Belgique) a été désigné en qualité de Gérant de la société AVENDUR à compter du 17/05/2019, succédant à M. KAI ALBERDING démissionnaire.

Pour avis et mention
1914541

Annexe n° 4c

Avis de décès

Marcoing

Lucienne LAUDE-COQUERELLE, son épouse
Pascale et Christophe CARON-LAUDE,
Françoise et Vincent BASELGA-LAUDE,
Laurence et Fabien LAQUAY-LAUDE,
ses filles et beaux-fils
Thibault, Juline, Romain, Mathis, Léonore, Alexane,
ses petits-enfants
Et toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Oscar LAUDE

Ancien propriétaire du garage Renault, rue de Belfort à Cambrai
Ancien membre de la société de chasse « Les Amis de La Fagne » de Trélon

survenu le lundi 16 septembre 2019 à l'âge de 82 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 20 septembre 2019 à 15 heures en l'église de Marcoing où l'on se réunira à 14 h 45, suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur LAUDE repose à la maison funéraire Roc'Eclerc de Proville où les visites sont libres.

ROC'ECLERC
142 rue Charles de Montesquieu - 59267 PROVILLE
✆ 03.27.78.85.78

1478179003

Remerciements

Caudry

Jean-Pierre BEAUVILLAIN, son époux
Linda et Rémy RENARD-BEAUVILLAIN, sa fille et son beau-fils
Toute la famille,

ont reçu avec beaucoup d'émotion, les témoignages de sympathie et d'amitié que vous leur avez manifestés lors du décès de

Madame Marie-France BEAUVILLAIN

et vous prient de trouver dans ce message, l'expression de leur profonde reconnaissance.

Pompes Funèbres Municipales ✆ 03.27.85.03.32
67, rue Aristide-Briand - 59540 CAUDRY

1478179003

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté du décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Procédures adaptées de 4 90 000 euros

VILLE DE LEERS

Ville de Leers

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de LEERS
Correspondant : M. le Maire, J.-Ph. ANDRES, Hôtel de Ville - 25 rue de Lys
BP 11 - 59 115 LEERS
Tél : 03.20.28.06.31, courriel : contact@mairie-leers.fr, adresse Internet :
http://www.ville-leers.fr
Description du marché
AMENAGEMENT D'UN SQUARE A LEERS (59115) : REALISATION DE CHEMINEMENTS, D'UNE AIRE DE JEUX, MOBILIER, CLOTURES ET PLANTATIONS
Marché passé en procédure adaptée supérieur à 90.000 € HT
Lot unique.
Durée : 4 semaines de préparation puis les travaux seront lancés à compter du 6 janvier 2020 pour une durée de 12 semaines.
Aucune option prévue au marché.
Le marché sera conclu à prix global et forfaitaire.
DCE disponible sur le site du CDG59 : https://marchespublics59.fr
Date limite de réception des offres : Mardi 15 octobre 2019 à 12h00.
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation
Renseignements : Mme LENOIR, Service Technique au 03.20.20.00.31
Dépôt des réponses : Réponse électronique exigée - voir le Règlement de la Consultation
Date d'envoi à la publication : 13 septembre 2019

1478194325

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté du décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Enquêtes publiques et concertations

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
Service Eau et Environnement - Unité Police de l'Eau
TEL. 03.28.03.03.89

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LES COMMUNES DE ABBES, AULNOYE AYMERIES, BEAUFORT, BEAUREUX, BERLAIMONT, BERSILLIES, BETTRONCOURT, BOUSSIGNIES SUR ROC, COLLERET, COUROUBLE, ECLAIRES, ECUELIN, ELESMES, FEIGNIES, GOGNIES CHAUSSEE, HAUTMONT, HESTRUD, JEUMONT, LEVAL, LIMONT FONTAINE, MARBAIX, MAUBEUGE, PONT SUR SAMBRE, RECQUIGNIES, SAINT REMY DU NORD, VIEUX MESNIL, VIEUX RENG, VILLERS SIRE NICOLE (NORD)
Déclaration d'intérêt général

Mesdames les présidents de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) ont déposé un dossier de demande de déclaration d'intérêt général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur leurs territoires respectifs.

Cette demande sera soumise à une enquête publique départementale, durant 31 jours consécutifs, du 18 septembre 2019 au 18 octobre 2019 inclus. Durant toute la durée de cette et, les pièces du dossier, resteront à la disposition du public, et consultables (en version papier) en mairies de Aulnoye-Aymeries, Cousolre, Hestrud, Maubeuge, Recquignies, Saint Remy du Nord, Villers Sire Nicole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où le public pourra formuler ses observations, qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Feignies et Jeumont et à la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort à LILLE). Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet :

* des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubriques "Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique") ;
* de la CAMVS (www.agglo-maubeugevalsambre.fr).

La commission d'enquête composée de Monsieur Hubert DEKERLE, géomètre expert, retraité, en qualité de président de la commission d'enquête, de Monsieur Jean Charles PHILIPPE, cadre commercial, retraité, et Monsieur Jean Pierre OBERWIER, conseiller technique ANPE, retraité, en qualité de membres de la commission d'enquête, représentés par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir leurs observations et propositions écrites ou orales, dans les mairies aux dates et horaires figurant ci-contre

- Commune de Maubeuge
  - le 18 septembre 2019 de 08:00 à 12:00
  - le 12 octobre 2019 de 08:00 à 12:00
  - le 18 octobre 2019 de 14:00 à 17:00
- Commune d'Aulnoye-Aymeries :
  - le 18 septembre 2019 de 08:00 à 12:00
  - le 18 octobre 2019 de 14:00 à 17:00
- Commune de Cousolre :
  - le 18 septembre 2019 de 09:00 à 12:00
  - le 05 octobre 2019 de 08:00 à 12:00
- Commune de Hestrud :
  - le 09 octobre 2019 de 08:00 à 12:00
- Commune de Recquignies :
  - le 09 octobre 2019 de 14:00 à 17:00
- Commune de Saint-Rémy-du-Nord :
  - le 24 septembre 2019 de 08:00 à 12:00
  - le 12 octobre 2019 de 08:00 à 12:00
- Commune de Villers-Sire-Nicole :
  - le 25 septembre 2019 de 14:00 à 17:00
  - le 19 octobre 2019 de 08:00 à 12:00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le président de la commission d'enquête :

* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Maubeuge (Hôtel de Ville - 59600 MAUBEUGE) ;
* par voie électronique, via l'adresse ddtm-eau-participation-public@nord.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête ; Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le territoire de la CAMVS et SMAECEA.

Elles seront annexées par nos soins au registre d'enquête du siège de l'enquête et tenues à la disposition du public. Ces observations et propositions seront consultables sur le site Internet "Les services de l'Etat dans le Nord" (www.nord.gouv.fr, rubrique "Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique").

Monsieur Alain MATHURIN-DOLLO (prefecture-de-maubeuge@orange.fr) et Matthieu FLAMAN (matthieu.flamen@sanro.fr) sont les interlocuteurs de ce dossier.

1478790005

LES HAUTS-DE-FRANCE
TELS QUE VOUS NE LES AVEZ JAMAIS VUS !

En ce moment chez votre libraire
sur www.editions.lavoixdunord.fr

LA VOIX DU NORD EDITIONS

COMMUNE DE WANNEHAIN

AVIS AU PUBLIC

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de WANNEHAIN
Enquête publique du mardi 17 septembre au vendredi 18 octobre 2019 inclus

Le public est informé de ce que par arrêté n° 48-2019 en date du 12/08/2019, le Maire de Wannehain a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision générale du PLU portant sur les points suivants :

- Assurer le renouvellement et l'équilibre démographique en permettant une mixité intergénérationnelle (accueil des jeunes ménages et maintien des personnes âgées).
- Développer une mixité urbaine afin d'assurer un parcours résidentiel sur le territoire communal.
- Conforter la centralité du bourg à travers les aménagements et le développement de la commune.
- Affirmer l'activité économique en permettant l'évolution de la zone d'activité.
- Protéger les éléments naturels remarquables.
- Améliorer le déversoir de la commune avec le développement d'un réseau de fossés doubles (piétons et cycles).
- Assurer le maintien de l'activité agricole au cœur du bourg.
- Développer le commerce de proximité et les circuits courts de commercialisation.

Au terme de cette enquête, le conseil municipal sera saisi pour l'approbation des points mentionnés ci-dessus.

A cet effet, M. Jean BERNARD, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie de Wannehain du mardi 17 septembre au vendredi 18 octobre 2019 inclus aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 et samedi de 09h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Wannehain les :

- Mardi 17 septembre de 09h00 à 12h00
- Mercredi 25 septembre de 14h00 à 17h00
- Samedi 12 octobre de 09h00 à 12h00
- Vendredi 18 octobre de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier en mairie ou sur le site de la commune www.wannehain.fr. Il pourra obtenir des renseignements sur ce dossier auprès de M. Jean-Luc LEFEBVRE, Maire (Tél: 03.20.84.51.16).

Les observations sur la révision générale du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie, ou être adressées par correspondance à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, Mairie de Wannehain, 24 place de la Mairie, 59539 Wannehain ou via l'adresse mail suivante "revisiongenerale-plu-wannehain2019@gmail.com".

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie pendant une année.

1478790006

Ville de BERGUES
Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Bergues
Etablissement d'une servitude d'ancrage en façade pour l'éclairage public des rues concernées par les travaux de rénovation du programme 2019

Le public est informé que par arrêté conjoint ARR2019-254 et ARR2019-21 du 3 Août 2019, le Maire de la commune de Bergues et le Président du SIECF, ont prescrit une enquête publique en vue de l'établissement d'une servitude d'ancrage en façade pour l'éclairage public des rues concernées par les travaux de rénovation du programme 2019.

Cette procédure, menée en application de l'article L171-2 à L171-11 et L173-1, du Code de la voirie routière, permettra de procéder à la pose des luminaires en façades des propriétés privées concernées par le programme de rénovation de l'éclairage public 2019.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 16 jours, du 12 au 27 septembre 2019 inclus.

Monsieur Jean-Michel ROPITAL a été désigné Commissaire enquêteur par Madame le Maire de Bergues.

Un dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'accueil de la mairie de Bergues ; il sera consultable dès le 12 septembre 2019, les :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Les mardi et jeudi de 08h30 à 12h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions soit :

- Sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Bergues
- Sur le registre d'enquête publique dématérialisé disponible à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/1427 (enquete-publique-1427@registre-dematerialise.fr)
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur adressé à la mairie de Bergues

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'occasion de ses permanences en mairie de Bergues, Place de la République, au Salon Blanc, les :

- Jeudi 12 septembre 2019 de 9h à 12h
- Mercredi 18 septembre 2019 de 14h à 17h
- Mardi 24 septembre 2019 de 9h à 12h
- Vendredi 27 septembre 2019 de 14h à 17h

A l'expiration de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui aura un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées qui pourront exceptionnellement, pendant un an, en mairie de Bergues, par toute personne intéressée.

La décision portant l'établissement de servitude d'ancrage en façade sera prononcée par arrêté conjoint du Maire de Bergues et du Président du SIECF et détermineront les travaux à exécuter.

1478790009

LA VOIX DU NORD

CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le 03 66 880 200

2800

Annexe n° 4d

L'Observateur

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 26 décembre 2018 est dans le département du Nord de 2,29 € pour l'année 2019. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Cession de fonds

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 août 2019, enregistré le 2 septembre 2019 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dunkerque, dossier 2019DD025413 référence 5914P04219A01260,
La société HABITAT SERVICES, SAS au capital de 205 000 €, inscrite au RCS de Dunkerque sous le numéro 801 563 750, dont le siège social se situe 4 Grande Place Charles de Gaulle, 59270 BAILLEUL, représentée par son Président, M. Stéphane BEHAEGEL,
a cédé à la société OPTIMUM HABITAT, SARL au capital de 7 622,45 €, inscrite au RCS de Lille Métropole sous le numéro 419 914 445, dont le siège se situe 26 Avenue Aristide Briand, Centre Commercial Carrefour, 59280 ARMENTIERES, prise en la personne de son Gérant, M. Frédéric JOUSSEAUME,
le branche de nettoyage de son fonds de commerce exploité 4 Grande Place Charles de Gaulle, 59270 BAILLEUL.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2019.
La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 26 000 €. Pour la réception des oppositions élection domicile est faite auprès de Maître Laurie DUHAUDT, Huissier de Justice, 30 Rue de Beaumont, 59140 DUNKERQUE

Pour unique insertion
1915610

Changement de régime matrimonial

M. Gérard FAUCHILLE, directeur de sociétés, né à ROUBAIX (59100), le 26 septembre 1956 et Mme Florence Anne Joséphe Radegonde ERNOULT, sans profession, son épouse, née à LILLE (59000), le 16 novembre 1955, demeurant ensemble à LINSELLES (59126), 61 rue de Tourcoing, mariés à la Mairie de ROUBAIX (59100), le 30 décembre 1978, initialement sous le régime de la communauté d'acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me DESOOMER, notaire à ROUBAIX, le 29 décembre 1978, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle de biens présents et à venir avec attribution intégrale au conjoint survivant.
L'acte sera reçu par Me Franck ROUSSEL, notaire à LINSELLES, après le délai des oppositions.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Franck ROUSSEL, notaire à LINSELLES, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil
Me Franck ROUSSEL
1915879

Changement de dirigeant

A.T.W.

Siglo A.T.W.
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social : ZA rue de la Renaissance
59000 HEM/NORD
347 798 112 RCS Valenciennes

Par acte unanime des associés du 01/07/2019, il a été pris acte de la démission de Alcide GAIOLA de ses fonctions de Président. Les associés ont nommé en remplacement pour une durée illimitée à compter du même jour Anacleto Alex GAIOLA, 3 chemin des Aiselles 59600 ASSEVENT. Les associés, suite à la nomination de l'actuel Directeur Général en qualité de Président, ont décidé de nommer en remplacement, à compter du 01/07/2019 et pour une durée illimitée : Sébastien GAIOLA, 113 rue Maurice Willot 59600 ASSEVENT en qualité de Directeur Général.

Pour avis
1915630

PRESSE ET MEDIAS LOCAUX - PML

Société Anonyme au capital de 168.000 €
Siège social : 1 rue Robert Bichet
59000 AVESNELLES
746 520 048 RCS Valenciennes

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 juin 2019, il a été décidé de nommer Mme Hélène CAULIEZ, demeurant 15 le Rustéfrite 62380 DOHEM, en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Jean-Baptiste CORTAIN, démissionnaire.
Mention en sera faite au RCS de Valenciennes.
1915511

Clôture de liquidation

DAGOBERT RENOUF CONSEIL

SARL Unipersonnelle au capital de 100 €
Siège social : 11, place Simon Vollant
59000 LILLE
820 476 338 RCS Lille Métropole

Par décision de l'Associé unique en date du 31/08/2019 l'associé unique a :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, M. Dagobert RENOUF 11, place Simon Vollant, 59000 LILLE, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au RCS de Lille Métropole
1915609

Modifications multiples

SAS PEINTURE DECORATION PLATRERIE PDP

SAS au capital de 500 €
Siège social : 24 rue des Omnibus
59200 TOURCOING
839 583 713 RCS Lille Métropole

Par décision en date du 01/09/2019 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 01/09/2019.
Nouvel objet social : peinture, décoration, plâtrerie, maçonnerie générale.
Autres modifications
- Il a été pris acte de la nomination de M. ABDELALI SAYADI, demeurant 24 rue des Omnibus 59200 TOURCOING en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 01/09/2019 pour une durée illimitée, en remplacement de M. SAYADI ABDESSAMIA, Directeur Général démissionnaire.
- Suivant assemblée générale SSP en date du 01/09/2019, il a été décidé du transfert du siège social au 101 rue de Tourcoing 59100 ROUBAIX. L'article 4, 16 et 4 des statuts ont été modifiés.
Mention en sera faite au RCS de Lille Métropole.
1915753

Transfert de siège dans le département

KIÉTUDES

SARL au capital de 21 500 €
Siège social : 103 boulevard Montesquieu
Porte 5 Bâtiment J
59100 ROUBAIX
479 614 298 RCS Lille Métropole

Par décision de l'AGE en date du 26/08/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 68 rue de Wambrechies, Bâtiment B, 1er étage, N°106, 59520 MARQUETTE-LEZ- LILLE à compter du 26/08/2019.
Mention en sera faite au RCS de Lille Métropole.
1915557

Constitution de société

Par acte SSP du 26 juin 2019 est constituée une SARL :
Dénomination :

HWG 168

Siège social : ZAC des Magots, avenue des Aulnes, 59253 LA GORGUE.
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €.
Objet : Restaurant.
Gérant : M. Wangguan HUANG, 70 avenue Jean Jaurès, 93120 LA COURNEUVE
Immatriculation : RCS Dunkerque.
1915887

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/09/2019 il a été constitué une société :
Dénomination sociale :

PHENIX CALL

Siège social : 19 rue de la Pannerie, 59170 CROIX.
Forme : SASU
Capital : 100 €.
Objet social : la réception d'appels venant de clients par des opérateurs humains, l'émission d'appels pour vendre des services à des clients potentiels, réaliser des études de marché ou des sondages.
Président : M. ABDESSADIK HANANE demeurant 19 rue de la Pannerie, 59170 CROIX élu pour une durée indéterminée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Lille Métropole.
1915790

Par acte SSP du 17/09/2019 il a été constitué une société :
Dénomination :

S.E.N.G

Forme : EURL
Siège social : 32 rue de Manoeuvre, 59490 SOMAIN
Capital : 7 180 €.
Objet social : débits de boissons, salle multimédia, vente de petites restaurations, organisation d'événements
Gérant : Johan SENG, 32 rue de Manoeuvre, 59490 SOMAIN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Douai.
1915783

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à VILLENEUVE D'ASCQ du 10 septembre 2019, il a été constitué la société suivante :
Dénomination :

Société Civile Immobilière LES ERABLES

Forme : Société Civile Immobilière
Objet : l'acquisition de tous immeubles bâtis, en France ou hors de France ; la réalisation de tous travaux d'entretien, d'amélioration, de rénovation, d'extension et de construction relatifs à cet objet ; l'administration et l'exploitation, éventuellement par bail, location ou autrement, de ces immeubles.
Siège social : 65 rue de la Cimaise 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.
Durée : 99 ans.
Capital : 1.000 €.
Gérants : Mme Carole PIRAUBE et M. Thierry PARISOT, demeurant tous deux chemin du Bosquet 14 7333 BERNISSART Belgique.
Transmission des parts sociales : les cessions de parts entre associés, aux conjoints, ascendants et descendants sont libres. Les autres cessions sont soumises à l'agrément, tel que prévu à l'article 6 des statuts
Immatriculation : RCS Lille Métropole.
1915512

Transfert de siège hors département

T2A

SAS au capital de 50 000 €
Ancien siège social : 58 route de Fourmies
59320 ERQUINGHEM-LE-SEC
Nouveau siège social : 313 Chemin Valentin
59440 SAINT-ANDRE
851 354 980 RCS Lille Métropole

Aux termes du PV de l'AGE en date du 19/08/2019, il a été procédé au transfert de siège social au 313 Chemin Valentin – 97440 SAINT-ANDRÉ.
Mention faite au RCS de Saint-Denis.
1915447

TCMF

SAS au capital de 50 000 €
Ancien siège social : 58 Route de Fourmies
59320 ERQUINGHEM-LE-SEC
Nouveau siège social : 35 Rue des Pêcheurs
La Marine - 97441 SAINTE-SUZANNE
840 986 284 RCS Lille Métropole

Aux termes du PV de l'AGE en date du 19/08/2019, il a été procédé au transfert de siège social au 25 rue des Pêcheurs – La Marine – 97441 SAINTE-SUZANNE.
Mention faite au RCS de Saint Denis.
1915448

Modification du capital

SCI DU 248 RUE NOTRE DAME A HAZEBROUCK

SCI au capital de 500 000 €
Siège social : 3 rue Dulouvle
59160 LA MADELEINE
481 705 364 RCS Lille Métropole

Par décision en date du 11/09/2019 il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 500 000 € à 5.800 €.
Mention en sera faite au RCS de Lille Métropole
1915885

Nomination

COTE PEINTURE

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 134 Ter Chaussée Watt
59280 FOURCHIES
482 233 288 RCS Lille Métropole

Par décision de l'AGO en date du 09/09/2019 il a été pris acte de la nomination de Gérant M. Xavier PIAT, demeurant 6 avenue Désiré Delesalle, 59290 WASQUEHAL à compter du 09/09/2019.
Mention en sera faite au RCS de Lille Métropole.
1915333

Poursuite d'activité

MCS AUTOMOBILES SARL

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 54, route Nationale
59132 CORBEHEM
752 369 744 RCS Lille Métropole

Par délibération en date du 05/09/2019, de l'AGE statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention en sera faite au RCS de Lille Métropole.
1915560

Rectificatif

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Observateur de l'Avesnois, le 30/08/2019, concernant la société VDF CONSEIL, lire 8 8 rue Gabriel Voisin Centre d'Affaire la Crystallerie CS 40 51688 REIMS en lieu et place de 8 8 rue Gabriel Voisin 51100 REIMS.
1915310

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Observateur de l'Avesnois le 06/09/2019, concernant la société O'LB peins, lire : acte SSP du 29/04/2019.
1915804

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Observateur de l'Avesnois, le 13/09/2019, concernant la société SEDEMBO, lire SEDEMBO en lieu et place de SEDEMBO.
1915715

Annonces administratives

PRÉFET DU NORD
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
Service Eau et Environnement - Unité Police de l'Eau
TÉL. 03.28.03.83.83

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

[illegible]

Messieurs les présidents de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) ont déposé un dossier de demande de déclaration d'intérêt général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur leurs territoires respectifs.
Cette demande sera soumise à une enquête publique départementale, durant 31 jours consécutifs, du 18 septembre 2019 au 18 octobre 2019inclus. Durant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier, resteront à la disposition du public, et consultables (en version papier) en mairies de Aulnoye-Aymeries, Cousolre, Hestrud, Maubeuge, Recquignies, Saint-Rémy-du-Nord, Villers-Sire-Nicole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où le public pourra formuler ses observations, qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.
Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Feignies et Jeumont et à la DDTM du Nord 852 boulevard de Belfort à LILLE). Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet :
* des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique ») ;
* de la CAMVS (www.agglo-maubeugevaldesambre.fr).
La commission d'enquête composée de M. Hubert DERBEUX, géomètre expert, retraité, en qualité de président de la commission d'enquête, de M. Jean-Charles PHILIPPE, cadre commercial, retraité, et M. Jean-Pierre OBRINGER, conseiller technique ANPE, retraité, en qualité de membres de la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir leurs observations et propositions écrites ou orales, dans les mairies aux dates et horaires figurant ci-contre :
Communes :
Maubeuge
18 septembre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
12 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
18 octobre 2019 : 14 h 00 à 17 h 00
Aulnoye-Aymeries
19 septembre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
18 octobre 2019 : 14 h 00 à 17 h 00
Cousolre
18 septembre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
05 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
Hestrud : 08 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
Recquignies : 09 octobre 2019 : 14 h 00 à 17 h 00
Saint-Rémy-du-Nord
24 septembre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
12 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
Villers-Sire-Nicole
25 septembre 2019 : 14 h 00 à 17 h 00
18 octobre 2019 : 09 h 00 à 12 h 00
Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le président de la commission d'enquête :
* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Maubeuge (Hôtel de Ville - 59600 MAUBEUGE) ;
* par voie électronique, via l'adresse ddtm-seapublicenquete-public@nord.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le territoire de la CAMVS et SMAECEA.
Elles seront annexées par les soins au registre d'enquête du siège de l'enquête et tenus à la disposition du public. Ces observations et propositions seront consultables sur le site internet « Les services de l'Etat dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique »)
MM. Alain MATHURIN-DOLLO (syndicatdesdeuxhelpes@orange.fr) et Matthieu FLAMME (matthieu.flamme@camvs.fr) sont les interlocuteurs de ce dossier
1915508

Annexe n° 5

Écu.Ph 41

Écu.Ph 42

Écu.Ph 43

Éle.Ph 44

Annexe n° 6

AFFICHAGE SUR LES SITES DE TRAVAUX ENVISAGES

Communes	Emplacements	Nombre de panneaux	Photos
Aibes (A)	Le rond bois Rue du cimetière	2 2	1 et 2 3
Aulnoye-Aymeries (AA)	Rue de Leval	2	4 et 5
Beaufort (BFT)	Grand rue Chemin de Wattignies	2 2	6 et 7 8 et 9
Beaurieux (BRX)	Proximité rue la Haut	2 1	10 11
Berlaimont (BLT)	La tête noire Rue du pont des moines	2 2	12 et 13 14 et 15
Bersillies (BSS)	Rue Margemme	3	16 à 18
Bettignies (BTT)	Rue P. Fontaine Rue de la Cure	2 1	19 20
Bousignies/Roc (BSR)	Rue de la Roue Sèche Rue de Landignies Hameau de Comagne	1 2 2	21 22 23 et 24
Colleret (COL)	Hameau d'Ostergnies Chemin vert Nationale 936	2 2 2	25 26 27 et 28
Cousolre (COU)	Nationale 936 (n°43) (n°80) Rue M.Lenglet Sans nom	2 2 2 2	29 et 30 31 et 32 33 34 et 35
Eclaibes (Ecl)	Chemin de Limont D307	2 2	36 et 37 38 et 39
Ecuelin (Ecu)	Sans nom Rue de la Louveterie	2 2	40 et 41 42 et43
Elesmes (Ele)	Rte de la Binche 13 rue du Pont de Pierre	2 1	44 et 45 46
Feignies (F)	Rue L.Blum Rue P.Deudon Chaussée Brunehaut Rue de Blaton Rte de Valenciennes Rte de Valenciennes (niveau radar)	1 1 2 2 2 2	47 48 49 et 50 51 et 52 53 et 54 55 et 56
Gognies-Chaussées (GC)	Rue d'Hendecourt Rte de Feignies	2 2	57 et 58 59
Hautmont (Ht)	Rue J.Campagne 2 Rte de Landrecies	2 2	60 et 61 62 et 63
Hestrud (Hd)	Rue de Beaumont	1	64
Jeumont (J)	Sans nom	1	65
Leval (L)	Rés.les Canarons	1	66

Limont-Fontaine (LF)	Rue de Limont Rue d'Hautmont Rue d'Avesnes	2 2 2	67 et 68 69 et 70 71 et 72
Mairieux (Mx)	Ave de Floricamp Rte de Mons	2 2	73 et 74 75 et 76
Maubeuge (Mbg)	Rte de Mons Rue des Crosseurs Rte d'Elesmes Rue de la Couturelle Rue V.Hugo Rue de la Couturelle	2 2 2 2 1 2	77 et 78 79 et 80 81 et 82 83 et 84 85 86 et 87
Pont/Sambre (PsS)	Rte de Berlaimont	2	88 et 89
Recquignies (Rec)	D236	2	90
Saint Remy du Nord (SRdN)	D307	2	91 et 92
Vieux-Mesnil (VM)	Rue du Trieu Mouton Rue de Maubeuge Rue de l'Eglise	2 1 2	93 et 94 95 96 et 97
Vieux-Reng ((VR)	Rue de Maubeuge D159 Rue du Grand Reng Rue de marpent	2 2 2 1	98 99 et 100 101 et 102 103
Villers sire Nicole (VSN)	Rue du Caillou Rue du 8 mai 45 Rue des Roblins	2 1 2	104 et 105 106 107 et 108

Annexe n° 7

Monsieur Hubert DERIEUX
Président de la Commission d'Enquête
13 grand rue
59400 SERANVILLERS-FORANVILLE

Maubeuge, le 22 octobre 2019

Monsieur le Président de la CAMVS

Monsieur le Président du SMAECEA

Procès-verbal de synthèse

Objet : Enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques.

Messieurs les Présidents,

Vous trouverez, ci-joint un exemplaire au format word du procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête reprise en objet ainsi qu'un exemplaire papier.

Je souhaite recevoir le mémoire en réponse par courriel dans les plus brefs délais et par envoi postal à mon adresse dans les quinze jours à compter de la date de remise du procès-verbal de synthèse soit au plus tard le 6 novembre 2019 conformément à l'article 6 du l'arrêté préfectoral du 23 août 2019.

Avec mes remerciements,
Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de toute ma considération.

La commission d'enquête
le Président
Hubert DERIEUX

Dossiers reçus en main propre le 22/10/2019 dont l'un sera transmis à Monsieur le président du SMAECEA

Matthieu Flamme
Responsable du service "Ressources Environnementales"

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Annexe n° 8

REGION DES HAUTS DE FRANCE

DEPARTEMENT DU NORD

DECLARATION D'INTERET GENERAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (CAMVS) SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS (SMAECEA)

COMMUNES DE : Aibes, Auinoye-Aymeries, Beaufort, Beaurieux, Berlaimont, Bersillies, Bettignies, Bousignies-sur-Roc, Colleret, Cousolre, Éclaibes, Écuelin, Élesmes, Feignies, Gognies-Chaussée, Hautmont, Hestrud, Jeumont, Leval, Limont-Fontaine, Mairieux, Maubeuge, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Saint-Rémy-du-Nord, Vieux-Mesnil, Vieux-Reng, Villers-Sire-Nicole.

ENQUETE PUBLIQUE DU 18 septembre au 18 octobre 2019
Procès-verbal de synthèse des observations

Commission d'enquête : Hubert DERIEUX
Jean-Charles PHILIPPE et Jean-Pierre OBRINGER

Enquête Publique portant sur programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques des territoires de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Conformément à l'Article R123-18 du Code de l'Environnement, la commission d'enquête transmet, sous huitaine, les observations formulées au responsable du projet.

> *Article R123-18 du Code de l'Environnement*
> *Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.*

Au cours de l'enquête, la commission d'enquête a reçu trente-neuf visiteurs. Quatre sont passés hors permanence.
Trente-six contributions ont été recueillies sur les 28 registres déposés dans les communes concernées. Aucun courrier destiné au président de la commission d'enquête n'est parvenu au siège de l'enquête et la boîte électronique est demeurée sans observation.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

1 – Les 28 registres des communes concernées :

Les registres des communes suivantes ne contenaient aucune observation en fin d'enquête :

- **Aibes**
- **Aulnoye-Aymeries**
- **Beaufort**
- **Beaurieux**
- **Berlaimont**
- **Bersillies**
- **Bettignies**
- **Bousignies-sur-Roc**
- **Colleret**
- **Ecuélin**
- **Elesmes**
- **Gognies-Chaussée**
- **Hautmont**
- **Jeumont**
- **Leval**
- **Limont-Fontaine**
- **Pont sur Sambre**
- **Recquignies**
- **Vieux-Mesnil**
- **Vieux-Reng**

MAUBEUGE	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
1 **Permanence 9** **12 octobre**	Monsieur Francis JOURDAIN, 12 impasse Violaine, 59600 Maubeuge (Conseiller municipal). *"Suite à l'érosion naturelle de la Pisselotte un égout communal s'est rompu et se déverse dans le milieu naturel. Constatation faite à la CAMVS depuis longtemps"*. Signé.	La problématique abordée par Monsieur JOURDAIN est bien connue du service assainissement de la CAMVS. L'ouvrage est une canalisation privée ne relevant pas de sa responsabilité. Néanmoins la CAMVS apporte son soutien technique à l'étude en cours qui doit permettre la réhabilitation de l'ouvrage. Par ailleurs, le service tient à signaler que la restauration de l'ouvrage est très difficile à entreprendre à cause du manque d'accessibilité au site par le domaine public.
2 **Permanence 9** **12 octobre**	Madame et Monsieur Jacques CATRAIN, 24 rue de Ropsies, 59330 Beaufort. *"Déposé un dossier : une lettre, photos et plans (4 P.J)"*. Signé. La lettre et les 4 pièces jointes sont annexées dans un document séparé joint : annexe n° 2.	La gestion des eaux pluviales de la commune est réalisée par Noréade. Une visite de terrain sera réalisée sur place pour démarrer l'expertise de la situation.
3 **Permanence 9** **12 octobre**	Madame et Monsieur DEGHAYE, 68 rue Victor Hugo, 59600 Maubeuge. *"Passe prendre des infos suite à l'affiche (plan 58)"*. Signé. Commentaire du commissaire enquêteur : ces personnes sont concernées par la fiche n° 58 de l'atlas, en ont pris connaissance et sont satisfaites.	-
4 **Permanence 9** **12 octobre**	Monsieur Raoul MOTTE-MOITROUX, 85 rue de la Gare, 59350 Saint-André. *"Propriétaire de la parcelle B 311 à GOGNIES-CHAUSSEE, traversée par le ruisseau du Champ du Bois, j'ai observé qu'à la sortie de ma propriété, ce ruisseau passe sous la route RD 159 (de Feignies à Gognies) avant de se diriger vers la Wampe et que le radier du pont étant assez haut, cela fait obstacle à l'écoulement des eaux. (montée des eaux sur mon terrain). Serait-il possible de remédier à cette situation ? Je suis à votre disposition pour une visite sur place.* Signé.	Cette observation n'est pas liée à la DIG actuelle mais elle reste néanmoins pertinente dans le cadre d'un programme de restauration de continuité écologique des cours d'eau. Une visite de terrain sera réalisée sur place pour effectuer l'expertise de la situation.
5 **Permanence 9** **12 octobre**	Madame Jacqueline LAUTE, Chemin du Héron, 59600 Maubeuge. - Fiche 138 *"Je remarque que l'entretien du RONCA niveau Mairieux, s'arrête bien avant sa source, laissant une portion de ce ruisseau sans entretien et qui mériterait de l'être. Restant à votre disposition"*. Signé.	Tous les cours d'eau ou parties de cours d'eau non domaniaux présents sur les communes citées dans l'enquête sont concernés même si ceux-ci n'ont pas été expertisés.
6 **Permanence 9** **12 octobre**	Madame Annie RAULIER, 69 rue des Crosseurs, 59600 Maubeuge. *"Je demande l'intervention de l'agglo car le petit ruisseau qui passe derrière chez moi est*	La gestion de la végétation fait partie intégrante des actions d'entretien des cours d'eau, et sera traitée lors des chantiers d'intervention.

MAUBEUGE	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
	envahi par la végétation et déborde chez moi. Je vous remercie. (Fiche 65 de l'atlas)". Signé.	Cependant, il est rappelé que l'entretien des cours d'eau reste sous la responsabilité des propriétaires privés, et que la CAMVS, sous réserve de la validation de la DIG, n'interviendra que sur les secteurs pour lesquels un défaut d'entretien aura été constaté.
7 **Permanence 13** **18 octobre**	Monsieur Alain BELERY, 128 rue de Keyworth, 59750 Feignies. Observation concernant un terrain situé au 70 rue Pasteur à FEIGNIES : *"Pour la Rouillie avoir déposé un dossier pour le tunelage sur environ 30m si possible pour la sécurité et l'hygiène du secteur.* *Avoir déposé 2 lettres et 2 plans aussi" le 18/10/2019.* Signé. Documents scannés et annexés ci-après.	M. BELERY s'est déjà manifesté auprès de la mairie de Feignies qui nous a transmis sa demande. Un courrier de réponse lui a été adressé avec la Mairie en copie. La demande de busage d'un cours d'eau sur 30 m est soumise à la Loi sur l'Eau et nécessite une Déclaration auprès des services de la DDTM.
8 **Permanence 13** **18 octobre**	Monsieur Jean-Michel BALLENGHIEN, 22 rue du Commandant Brocard, Maubeuge 59600. Lettre scannée annexée ci-après	L'abattage des conifères et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont intégrés dans les actions d'entretien des cours d'eau, ces problématiques seront traitées lors des chantiers d'intervention.
9 **Permanence 13** **18 octobre**	Monsieur Ludovic PESANT, 20 rue Albert d'Hendecourt, 59600 Gognies-Chaussées. *"Dépôt d'une lettre de remarques sur la déclaration d'intérêt public".* Signé. Lettre scannée annexée ci-après.	La CAMVS a bien pris note de la remarque de M. Pesant concernant le passage du bureau d'études sur les terrains privés, cependant il n'était pas possible de prévenir individuellement chaque riverain, et ce pour des raisons de temps, de moyens humains et d'argent public. La GEMAPI n'impose effectivement pas de DIG. Cependant, afin d'assurer sa compétence, la CAMVS doit investir de l'argent public sur des terrains privés et ce, à large échelle, justifiant ainsi l'intérêt de cette procédure. En préparation du lancement des travaux d'entretien des cours d'eau, des réunions d'informations seront organisées. Elles permettront de rappeler aux propriétaires, que, d'après la loi, ils sont les premiers responsables de l'entretien du cours d'eau sur leur terrain, notion parfois oubliée ou inconnue pour une partie d'entre eux et/ou impossible à réaliser pour d'autres. Un guide d'entretien des cours d'eau sera réalisé et mis à disposition des riverains. La localisation et la nature des travaux seront soumis à l'avis du propriétaire et ne seront réalisés qu'après accord de ce dernier.

MAUBEUGE	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
		Bien que le dossier présenté se concentre sur le territoire de la CAMVS, la collectivité collabore également avec les organismes frontaliers français et belges pour la gestion des cours d'eau communs aux territoires.
10 **Permanence 13** **18 octobre**	Madame CODER, 26 rue du Commandant Brocard, 59600 Maubeuge. *"Il n'y a pas lieu de faire l'entretien de la Berge par contre je vous signale un nombre important de fond slip qui passe dans le lit et ce depuis des années"*. Signé.	S'agissant d'une pollution du cours d'eau, une visite de terrain sera réalisée pour déterminer l'origine de la pollution.

COUSOLRE	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
1 **Permanence 2** **18 septembre**	Madame Ingrid LERAT, 117 route nationale, 59149 Cousolre. Renseignement satisfait. Signé.	-
2 **Permanence 2** **18 septembre**	Y DURETZ/P BONGNIART, 1 rue du Brey, 59149 Cousolre. *"Pour partie rivière près étang fédéral Cousolre. Pas d'opposition"*. Signé.	-
3 **Permanence 2** **18 septembre**	Madame CROIX-HEUCLIN, 3 place Léo Lagrange, 59149 Cousolre. *"Grandes herbes envahissent la rivière et principalement le pont (près rue des Juifs) local technique municipale et également pas mal d'arbres tout le long de la rivière envahissent la rivière"*. Signé.	La gestion de la végétation fait partie intégrante des actions d'entretien des cours d'eau, et sera traitée lors des chantiers d'intervention. Cependant, il est rappelé que l'entretien des cours d'eau reste sous la responsabilité des propriétaires privés, et que la CAMVS, sous réserve de la validation de la DIG, n'interviendra que sur les secteurs pour lesquels un défaut d'entretien aura été constaté.
4 **Permanence 2** **18 septembre**	Madame MEISSNER-LISSE, 101 route nationale, 59149 Cousolre. *"La rive gauche près du local technique, il y a des arbres qui rétrécissent la berge. A l'arrière du local technique, un des saules s'est écroulé et la berge s'écroule.* *Berge droite, mur de ma propriété plonge dans la rivière mais pas de végétation, mais la base du mur se détruit vu le mauvais entretien de la berge gauche : dépôt de sable suite aux travaux du pont – nettoyage après le pont route nationale (rétrécissement) – nombreuses pierres dans la rivière (à cause rétrécissement dû au pont ?)"* Signé.	La gestion de la végétation fait partie intégrante des actions d'entretien des cours d'eau, et sera traitée lors des chantiers d'intervention. Une visite de terrain sera réalisée pour constater la cause principale de l'érosion des berges et identifier les responsabilités de chaque acteur sur cette problématique.
5 **Permanence 2** **18 septembre**	Madame Thérèse BOUXIN, 34 route nationale, 59149 Cousolre. *"Problème : saule pleureur pousse dans la rivière juste à côté du pont de la route nationale proche n° 43"*. Signé.	La gestion de la végétation fait partie intégrante des actions d'entretien des cours d'eau, et sera traitée lors des chantiers d'intervention.

COUSOLRE	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
		Cependant, il est rappelé que l'entretien des cours d'eau reste sous la responsabilité des propriétaires privés, et que la CAMVS, sous réserve de la validation de la DIG, n'interviendra que sur les secteurs pour lesquels un défaut d'entretien aura été constaté.
6 **Permanence 2** **18 septembre**	Monsieur Albert JALLAY, Madame Ingrid LERAT et Mesdames Y-DURETZ et P-BONGNIART. Se sont simplement renseignés sur le dossier.	-
7 **Permanence 2** **18 septembre**	Monsieur Pascal MIROUX, 31b rue de la Gare, 59149 Cousolre. *"Non concerné par ces mesures"*. Signé.	Tous les cours d'eau non domaniaux présents sur les communes citées dans l'enquête sont concernés même si ceux-ci n'ont pas été expertisés par le bureau d'études.
8 **Permanence 3** **5 octobre**	Monsieur Jean Paul MAIEU, 34 rue St Martin, 59149 Cousolre, propriétaire de Musée de la Machine parlante bordé par le ruisseau du Fourneau. *"le pont rue de l'Abozeau étant trop bas lors de fortes pluies le Fourneau déborde la mise en place d'une canalisation permettrait au eau de s'évacuer plus facilement. Ce tuyau pourrait passer sur mon terrain si nécessaire.* *Par ailleurs, le mur du voisin étant écroulé dans le ruisseau cela freine le passage de l'eau"*. Signé.	La canalisation d'un cours d'eau est sujette à la nomenclature Loi sur l'Eau et ne fait pas partie des actions d'entretien des cours d'eau. Une visite de terrain sera réalisée sur place pour démarrer l'expertise de la situation. La gestion des embâcles fait partie intégrante des actions d'entretien des cours d'eau, et sera traitée lors des chantiers d'intervention. Cependant, il est rappelé que l'entretien des cours d'eau reste sous la responsabilité des propriétaires privés, et que la CAMVS, sous réserve de la validation de la DIG, n'interviendra que sur les secteurs pour lesquels un défaut d'entretien aura été constaté.
9 **Permanence 3** **5 octobre**	Monsieur Aurèle HENAUT, 2 Hameau de Reugnies, 59149 Cousolre. *"Consultation de l'enquête (Travaux sur la Hante à Reugnies)"*. Signé.	-
10 **Permanence 3** **5 octobre**	Monsieur Pierre WELONEK, 64 rue du Pont, 59149 Bousignies-sur-Roc. *"Riverain de la Hante de nombreux embâcles se retrouvent coincés par l'étroitesse du pont bruyant ce qui provoquent des montées d'eau. J'attends le passage et l'intervention du nettoyage des arbres en cas de crue"*. Signé.	La gestion des embâcles fait partie intégrante des actions d'entretien des cours d'eau, et sera traitée lors des chantiers d'intervention. Cependant, il est rappelé que l'entretien des cours d'eau reste sous la responsabilité des propriétaires privés, et que la CAMVS, sous réserve de la validation de la DIG, n'interviendra que sur les secteurs pour lesquels un défaut d'entretien aura été constaté.

SAINT-REMY du NORD	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
1 **Permanence 4** **24 septembre**	Madame Martine HORLANCE et Monsieur Louis LECORNU, 32 rue Théodore Fontaine, 59330 St Rémy du Nord. *« Nous sommes venus pour prendre connaissance du projet de curage du ruisseau « le Cligneux ». Soucieux de sa propreté pour la faune et la flore nous avons questionné l'enquêteur qui nous a bien reçu et intéressé. Nous validons le projet d'entretien ».* *(ce couple était venu en mairie le jour de l'ouverture de l'enquête).*	Le curage ne fait pas partie des actions d'entretien des cours d'eau. Cette action est soumise au régime d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.
2 **Permanence 4** **24 septembre**	Monsieur Dominique HENAUT, 170 rue Keyworth, 59750 Feignies ; Monsieur Philippe HENAUT, 32 rue Guynemer, 59570 La Longueville. *« Nous sommes riverains de la Marlière déviée, en lisière de la RD 649.* *Nous constatons à la lecture du projet que :* *- seule la partie péri-urbaine à Feignies (planche n°62) de la Marlière est concernée par ce projet, sans tenir compte de la partie amont, non diagnostiquée. Nous demandons que cette partie amont soit intégrée au projet.* *- il n'y a pas de continuité de projets sur le ruisseau du bois du Planty qui traverse les territoires de 2 collectivités (AMVS et CCPM).* *Nos remarques complètes seront versées au dossier d'enquête ultérieurement, avant le 18 octobre 2019 ».* Signés.	Tous les cours d'eau non domaniaux présents sur les communes citées dans l'enquête sont concernés même si ceux-ci n'ont pas été expertisés par le bureau d'études. La CAMVS apporte une attention particulière à la cohérence des actions avec les territoires voisins afin de garantir la continuité des cours d'eau : l'entretien du ruisseau *Bois Planty* sera évoqué lors du prochain échange entre les techniciens de la CAMVS et de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.
3 **Permanence 10** **12 octobre**	Monsieur Dominique HENAUT, 170 rue Keyworth 59750 Feignies. "*Je dépose ce jour les remarques de mon frère et moi-même pour l'enquête publique sur la gestion des cours d'eau de la CAMVS (5 feuilles ci-après) 12/10/1.* Signé. Ces 5 feuilles sont annexées dans un document séparé joint : annexe n°1	Mêmes remarques que précédemment lors des observations du 24 septembre. La remise en place d'un cours d'eau dans son lit d'origine ne fait pas partie des actions présentées dans l'actuelle DIG ; l'opération est soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau.
4 **Permanence 10** **12 octobre**	Monsieur Maurice COUPPEZ, 169 chemin du Parc, 59330 Beaufort. *« Très bien pour l'entretien des ruisseaux. Le problème est que l'alimentation de ces ruisseaux est très réduite, conséquence de la surexploitation des nappes d'eau. En fait on parle de captages mais ce sont des pompages à partir de puits profonds qui descendent jusque le fond de la nappe. Ces pompages assèchent les puits, les mares, les sources qui alimentent les ruisseaux. Ceux-ci ayant moins d'eau ils sont beaucoup plus polués.* *La gestion des pompages est à revoir. Il est très bien de s'insurger que BOULSONARO laisse brûler la forêt amazonienne, mais nous ici on fait mourir la forêt de Mormal de soif. Les pompages font mourir les grands arbres.* *La solution : on coupe les arbres de la forêt de*	Cette observation n'est pas liée à la présente DIG.

SAINT-REMY du NORD	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
	Mormal, comme ça personne ne s'en apercevra. Commentaire du commissaire enquêteur : (Monsieur COUPPEZ a confondu l'enquête présente et celle concernant le SRADDET Hauts de France. Je lui ai montré la fiche d'information apposée en mairie et lui ai signifié qu'une permanence se tenait le 16/10 après-midi en mairie de Maubeuge).	

VILLERS SIRE NICOLE	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
1 **Permanence 5** **25 septembre**	Madame Jacqueline et Monsieur Richard DELVALLEE, 56 rue du Caillou, 59600 Villers Sire Nicole. *"Au vu du dossier, nous nous apercevons que l'affluent de la Trouille, le Rondou n'est pas diagnostiqué !* *Lors du curage réalisé dans les années 1980 celui-ci a été réalisé en affouillant les fondations de notre mur et l'eau a sapé celles-ci qui se sont effondrées.* *D'autre part, nous recevons régulièrement des déversements sauvages d'excréments.* *Je serai plus explicite après avoir consulté le dossier mis à disposition sur internet". Signés.*	Tous les cours d'eau non domaniaux présents sur les communes citées dans l'enquête sont concernés même si ceux-ci n'ont pas été expertisés par le bureau d'études. Le déversement sauvage d'excréments peut être imputé à un mauvais branchement du réseau d'assainissement, ou à la présence d'un déversoir d'orage. Pour information, la gestion de l'assainissement de la commune est assurée par Noréade. Une visite de terrain sera réalisée sur place pour analyser la situation.
2 **Permanence 5** **25 septembre**	Monsieur Guy LAMBERT, 10 rue du Faubourg 59 600 Villers Sire Nicole. *"Assistant à la réunion de 14 heures ne disposant pas de "internet" demande à être tenu au courant du déroulé des opérations.* *Rendez-vous à la prochaine réunion le 18-10-2019.* *Pourquoi pas de travaux prévus sur le Rondou affluent de la Trouille ". Signé.*	Tous les cours d'eau non domaniaux présents sur les communes citées dans l'enquête sont concernés même si ceux-ci n'ont pas été expertisés par le bureau d'études.
3 **Permanence 5** **25 septembre**	Monsieur Claude THEMONT 15 rue du 11 Novembre, 59600 Vieux-Reng. *"Je m'étonne de ne pas voir le Frilou comme ruisseau nécessitant un diagnostic dans le cadre de l'enquête publique. Serait-ce que parce que ce ruisseau est en partie tubé sur la fin de son trajet ?".* Signé.	Tous les cours d'eau non domaniaux présents sur les communes citées dans l'enquête sont concernés même si ceux-ci n'ont pas été expertisés par le bureau d'études. Cependant, il est rappelé que l'entretien des cours d'eau reste sous la responsabilité des propriétaires privés, et que la CAMVS, sous réserve de la validation de la DIG, n'interviendra que sur les secteurs pour lesquels un défaut d'entretien aura été constaté.
4 **Permanence 5** **25 septembre**	Monsieur Bruno DUEZ, 58 rue du Caillou, 59600 Villers-Sire-Nicole tel : 0327611269.	Cette demande a également été formulée par mail mais sans faire mention de la problématique liée aux « eaux d'égouts ».

VILLERS SIRE NICOLE	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
	"Je suis tout d'abord très étonné que le ruisseau "LE RONDOU" qui borde ma propriété ne soit pas concerné par l'enquête tout en étant indiqué sur la rue par des affiches avertissant les riverains de l'enquête concernée. Aucune affiche par contre n'est apposée sur le lit de la Trouille (TROUILLE) qu'elle semble concernée selon le dossier et son interlocuteur porteur du dossier. *Je suis régulièrement littéralement infesté par des eaux chargées quand le fonctionnement de réseau d'égouts est saturé et que ses "eaux" sont dérivées vers le ruisseau RONDOU.* *Je me suis rapproché à plusieurs reprises de la société en charge des réseaux en l'occurrence "NOREADE à Avesnelles".* *Au cours de la dernière communication téléphonique avec le directeur de cette société celui-ci m'a rétorqué que de toutes façons "ils ne feraient rien". Pas mal comme réponse, n'est-ce pas !* *Nous sommes après des intempéries d'orage infestés de moustiques, rats, rats musqués.* *J'ai contacté par mail un organisme d'état, dont je n'ai pas les références avec moi à cet instant, je n'ai jamais reçu de réponses.* *En tout état de causes je souhaite de tout cœur vous rencontrer sur place, j'ai des choses à vous monter !* *Au plaisir et salutations. Signé.*	La réponse apportée précédemment par mail a été transmise au président de la commission d'enquête. Tous les cours d'eau non domaniaux présents sur les communes citées dans l'enquête sont concernés même si ceux-ci n'ont pas été expertisés par le bureau d'études. Cependant, il est rappelé que l'entretien des cours d'eau reste sous la responsabilité des propriétaires privés, et que la CAMVS, sous réserve de la validation de la DIG, n'interviendra que sur les secteurs pour lesquels un défaut d'entretien aura été constaté. Le choix des lieux d'affichage des panneaux a été réalisé en concertation avec les services de l'État : des panneaux ont bien été posés sur le cours d'eau *La Trouille*. L'arrivée « d'eaux chargées » peut être imputée à un problème de branchement dans le réseau d'assainissement ou à la présence d'un déversoir d'orage. Il faut se rapprocher de l'organisme compétent sur la commune, Noréade. Si aucune réponse satisfaisante n'est apportée, il est possible se rapprocher des services de la CAMVS.
5 **Permanence 11** **18 octobre**	Monsieur Jean-Claude GONTIER, 59600 Mairieux. *"A pris connaissance du dossier"*. Signé.	-
6 **Permanence 11** **18 octobre**	Monsieur Jean-Bernard SZCZEPANSKI, 27 rue de Bettignies, 59600 Bersillies. "Entretien des cours d'eau Remarques et questions : *Cette opération concerne la partie visible de nos cours d'eau. A quoi bon restaurer la libre circulation piscicole si on n'agit pas sérieusement sur la qualité de l'eau ? les poissons y vivent, nous, nous en vivons aussi, d'une manière ou d'une autre. Notre eau potable est-elle si potable que cela ?* *Qu'en est-il de la zone de non-traitement à proximité des points d'eau ? la bande de largeur variable est-elle toujours respectée ? Les moyens de la faire respecter existent-ils efficacement (conseil-contrôle-sanction) ?* *Qu'advient-il des cours d'eau temporaires comme le ruisseau des Gouffres ou le Rondou à Villers-Sire-Nicole ? Ils ont peut-être une*	Les remarques portées sur la qualité de l'eau ne concernent pas la DIG actuelle mais restent néanmoins intéressantes au vu des autres actions menées par la CAMVS pour préserver la ressource en eau du territoire. Tous les cours d'eau non domaniaux présents sur les communes citées dans l'enquête sont concernés même si ceux-ci n'ont pas été expertisés par le bureau d'études. Les ruisseaux *des Gouffres*, du *Rondou* et du *Ronça* sont donc bien concernés par la présente DIG. Il est rappelé que l'entretien des cours d'eau reste sous la responsabilité des propriétaires privés. La CAMVS, sous réserve de la validation de la DIG, n'interviendra que sur les secteurs pour

VILLERS SIRE NICOLE	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
	incidence lors des épisodes pluviométriques forts. *Qui assurera la continuité de l'entretien qui va être effectué ? Sera-t-elle efficace et totalement respectueuse de l'environnement ?* *Plus spécifique à Bersillies :* - *La présence de foyers de plantes invasives à proximité plus ou moins éloignée des cours d'eau mentionnés dans ce plan d'entretien ne risque-t-elle pas d'avoir des répercussions ?* *Planche 135* *Balsamine de l'Himalaya et faux cresson dans les fossés bordant la rue de Marguemme (Moulin de Bersillies), fossés :* - *Qui rejoignent le ruisseau de l'Hôpital* - *A ripisylve riche pour le secteur (ficaire, cardamine, joncs, menthe, valériane, reine des prés, salicaire).* *Planche 135* - *Renouée du Japon près de la peupleraie entre le Ronça et Hoyau.* - *Y a-t-il intervention ou conseil suivi chez les particuliers riverains du Ronça ?*	lesquels un défaut d'entretien aura été constaté. Un guide d'entretien des cours d'eau sera réalisé et mis à disposition des riverains. La gestion des espèces exotiques envahissantes fait partie intégrante des actions d'entretien des cours d'eau, et sera traitée lors des chantiers d'intervention. La CAMVS a bien pris note de la présence d'espèces exotiques envahissantes aux abords des cours d'eau.
7 **Permanence 11** **18 octobre**	Monsieur Guy LAMBERT, 10 rue du Faubourg, 59600 Villers Sire Nicole. *"passé à la réunion du 18/10/2019 pour savoir les dernières informations"*	

HESTRUD	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
1 **Permanence 7** **8 octobre**	Monsieur Jean-Claude HENAUT, 664 rue de Cousolre, 59740 Hestrud, Monsieur Pierre DELTOUR, 8 rue d'Orbaye 59740 Clairfayts. *"Nous sommes passés prendre connaissance du dossier"*. Signés.	-
2 **Hors Permanence** **12 octobre**	Monsieur Jean-Claude HENAUT, 664 rue de Cousolre, 59740 Hestrud. *"En cas d'abattage d'arbres, laisser le choix au propriétaire de récupérer l'ensemble du bois, lors des travaux éviter de détériorer les prairies. Concerter les propriétaires avant travaux, ils doivent être réalisés en accord avec eux"*. Signé.	Les travaux en terrains privés seront réalisés seulement après accord des propriétaires, de même quant à la nature des travaux effectués. La gestion des résidus de coupe est prévue en amont des travaux avec accord du propriétaire.

REGISTRES HORS PERMANENCE

ECLAIBES	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
Hors permanence **Lettre au président de la commission**	Mairie d'Eclaibes, 2 chemin Margot, 59330 Eclaibes, le 15 octobre 2019. "*Monsieur le Président,* *En réponse à l'avis d'enquête publique diligentée par le DDTM sous couvert de la préfecture du Nord, concernant la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, la municipalité d'Eclaibes représentée par tous ses élus tient à vous rappeler les faits marquants de la pollution d'un de ses ruisseaux traversant son territoire.* *Le ruisseau concerné s'appelle WARENNE. Il prend sa source au bois Leroy, traverse Ropsies, Beaufort, Eclaibes, Limont-Fontaine et Saint-Rémy-du-Nord où il se jette dans la Sambre à hauteur d'Hautmont après un parcours de 5 kilomètres.* *En 2014, l'analyse chimique a montré un taux de nitrites très important (plus de 2500 fois la norme autorisée pour l'eau potable).* *Les analyses bactériologiques ont clairement indiqué une contamination fécale humaine ou animale (taux anormaux de bactéries aérobies revivifiables, coliformes totaux, Escherichia coli, entérocoques intestinaux, bactéries anaérobies sulfito-réductrices).* *Cette pollution semble être d'origines diverses :* *-Agricoles* *-Raccordements au réseau d'assainissement non respectés* *-Vidanges sauvages ou accidentelles* *-Station d'épuration défectueuse* *...* *A ce jour, tous les éléments attenants à cette pollution (photos, analyses, dépôt de plainte, pétition des habitants d'Eclaibes) ont été transmis aux services et instances concernés à savoir :* *- Préfecture du Nord* *- Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe* *- CAMVS* *- Fédération départementale de la pêche du Nord - DDTM* *Pour conclure et au vu de ces précisions succinctes concernant le ruisseau de la Warenne, ce programme de restauration et d'entretien de notre milieu aquatique est le bienvenu pour notre commune car la protection de l'eau et de son milieu doit être un devoir de chacun.* *Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées".* Par délégation du maire, L'adjoint, Jean-Pierre GERARD	La CAMVS a bien pris note de la remarque de la mairie d'Eclaibes.

FEIGNIES	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
1 Hors Permanence 12 octobre	Monsieur Dominique HENAUT 170, rue Keyworth, 59750 Feignies. Dossier identique à l'observation 3 du registre de Saint Rémy du Nord Repris en annexe 1 ci-dessous.	Voir la réponse donnée à cette même observation.

MAIRIEUX	Observations	Réponse de la CAMVS ou du SMAECEA
1 Hors Permanence Non daté	Monsieur Alain BOUILLIEZ, 67 avenue du Floricamp, 59600 Mairieux. *"Pourquoi le ruisseau du Marais et le ruisseau de Hoyaux ne sont-ils pas repris dans cette enquête publique"*. Signé.	Tous les cours d'eau non domaniaux présents sur les communes citées dans l'Enquête sont concernés même si ceux-ci n'ont pas été expertisés par le bureau d'études.

2 - Les courriers adressés au siège de l'enquête : Néant

3 - La boîte électronique : Néant

ORGANISMES CONSULTES

Ce dossier Déclaration d'Intérêt Général sans autorisation environnementale ne prévoit aucune consultation d'organisme associé à l'élaboration de la demande.

QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Questions de la commission d'enquête	Réponses de la CAMVS et/ou du SMAECEA
Le dossier proposé à la lecture du public manque de clarté. Pourquoi avoir réduit les formats au point de rendre certaines données illisibles ? La commission d'enquête n'a pas été consultée sur cette façon de présenter le dossier. Elle aurait donné un avis défavorable.	Il s'agit d'un choix réalisé en concertation avec la DDTM sous réserve de la lisibilité des pages pour limiter le nombre d'impression compte tenu du grand nombre de pages du dossier. Plusieurs feuilles ont été imprimées pour juger la lisibilité avant de lancer toutes les impressions. Celle-ci a été jugée acceptable sauf pour les cartes annexes, c'est pourquoi au lieu des 4 cartes devant figurer à l'origine sur une page, la lisibilité a été améliorée en ne faisant figurer plus que 2 cartes sur une page.
Il est regrettable également que toutes les communes concernées n'aient pas pu bénéficier d'un dossier papier. Certains propriétaires ou exploitants concernés sont obligés de se déplacer dans l'une des sept communes disposant d'un dossier papier.	Il s'agit d'un choix réalisé en concertation avec la DDTM et qui respecte le Code de l'Environnement en matière d'enquête publique. Cette option a été choisie afin de limiter le nombre d'impressions compte tenu du grand nombre de pages du dossier. Les lieux de permanences retenus ont été équitablement répartis sur le territoire de l'enquête publique, permettant de limiter le déplacement des habitants souhaitant consulter la version papier du dossier. De plus, 2 communes ont mis à disposition un ordinateur dans leur mairie à partir duquel la version numérique était consultable (Feignies et Jeumont).

Questions de la commission d'enquête	Réponses de la CAMVS et/ou du SMAECEA
Pourquoi le tableau de programmation ne fait-il pas partie du dossier d'enquête publique ?	Il s'agit d'un tableau de synthèse davantage adressé à la structure porteuse de l'enquête. Il reprend le nom des cours d'eau avec les coûts d'entretien des actions pour chacun d'entre eux. Ces éléments ne donnent aucune information qui ne soit pas déjà mentionnée dans les documents mis à disposition du public. Ces tableaux ont été transmis aux commissaires enquêteurs.
Avez-vous reçu réponse de la DDTM concernant l'inclusion au dossier des abreuvoirs ? (Réunion du 14 décembre 2018)	Aucune réponse ne nous est parvenue de la DDTM.
L'article L211-7 du Code de l'Environnement ne reprend pas dans la liste des opérations pouvant faire l'objet d'une DIG la mise en place d'abreuvoirs ou de pompes à museau ?	Dans le même article est nommé l'item 2, qui fait partie de la compétence obligatoire GEMAPI : « *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau* ». Or la mise en place des abreuvoirs et des pompes à museau concerne directement l'aménagement du cours d'eau et son accès vis-à-vis du bétail.
Pourquoi les cours d'eau n'ont-ils pas été diagnostiqués sur la totalité de leur linéaire, affluents compris ? (Trouille et Rondou par exemple)	Le linéaire de la Trouille qui traverse le territoire CAMVS a été diagnostiqué (fiches atlas 118 à 129). Il n'était financièrement pas possible de missionner un bureau d'études sur tout le réseau hydrographique du territoire. De plus, certains rus ne nécessitant que peu d'actions d'entretien, il n'était pas pertinent de les faire expertiser par le bureau d'études. Cependant, il est bien mentionné dans le rapport que tous les cours d'eau présents sur les communes citées dans l'enquête sont concernés par ce programme d'entretien.
Comment sont prises en compte des interventions indispensables non prévues dans le programme ? Comment sont-elles alors budgétées ?	Les travaux d'entretien seront réalisés par un prestataire extérieur, rémunéré selon un forfait mensuel. Ce forfait a été calculé sur la base du programme d'entretien mais il permet aussi une marge de manœuvre budgétaire pour les interventions non prévues.
Comment procédez-vous sur des situations d'urgence ?	Les situations d'urgence seront traitées prioritairement par la structure « gemapienne » (CAMVS / SMAECEA). Deux types de situation peuvent se présenter : - Le danger est signalé par le propriétaire de la parcelle concernée. Dans ce cas, l'équipe interviendra dans les plus brefs délais pour traiter la situation. - Le danger est signalé par un riverain ou le propriétaire est en désaccord avec une intervention. Dans ce cas, il sera fait appel au pouvoir de police de l'eau du maire qui peut ordonner une intervention en terrain privé sans l'accord du propriétaire.

Questions de la commission d'enquête	Réponses de la CAMVS et/ou du SMAECEA
Comment vous assurez-vous au moment des travaux que l'intervention n'aurait pas été soumise à l'autorisation Loi sur l'Eau (nomenclature) espèces ou habitats protégés ? Pouvez-vous nous donner un complément d'information à ce sujet ?	Les actions d'entretien courant citées dans la présente DIG ne sont pas soumises à Déclaration ou Autorisation vis-à-vis de la nomenclature Loi sur l'Eau. Le technicien s'assurera systématiquement que toutes les actions entreprises lors des travaux d'entretien respecteront la Loi sur l'Eau. Il s'assurera également qu'elles ne porteront pas atteinte aux espèces et habitats protégés présents sur et aux abords des zones de chantier.
Quels critères déterminent la nécessité d'installer des pompes à museau ? Un aménagement d'abreuvoirs "naturels" est-il moins coûteux que l'installation d'une pompe à museau ?	Ce type d'intervention a pour objectifs de diminuer le nombre d'abreuvoirs non aménagés sur les cours d'eau, qui entrainent généralement une divagation du bétail et par conséquent un piétinement du lit et des berges. La mise en place d'une pompe à museau permet d'interdire l'accès du bétail au cours d'eau et d'éviter ainsi la dégradation des berges et l'apport de matières en suspension dans la rivière. Ce système d'abreuvement en retrait sera privilégié sur les portions de cours d'eau présentant des risques d'érosion. Du fait de sa capacité limitée et de certaines contraintes techniques, l'installation d'une pompe à museau présente un coût non négligeable mais néanmoins moindre que celui d'un abreuvoir aménagé sur berge. Il est à noter que ces aménagements ne seront envisagés que dans la situation où le cours d'eau est le seul point d'eau existant.
Quel suivi est assuré après travaux ? qui est chargé de cette mission ?	Le suivi doit normalement être assuré par le propriétaire riverain. Cependant, après concertation et à la demande de ce dernier, l'entité gemapienne (CAMVS ou SMAECAE) pourrait remplir ce rôle.
Réduction des impacts : pouvez-vous nous donner des précisions en ce qui concerne : - "la prise en compte des zonages ZNIEFF" - "le repérage préalable des espèces patrimoniales"	Il n'était pas possible de mener une étude sur la totalité des linéaires des cours d'eau pour détecter la présence d'espèces patrimoniales. Un repérage sera réalisé lors de l'état des lieux du site, au préalable des travaux à réaliser. L'existence de zonages environnementaux, notamment d'une ZNIEFF, sera prise en compte par le technicien pour établir la potentialité de présence d'une espèce. Par ailleurs, les structures « gemapiennes » travaillent en partenariat avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Questions de la commission d'enquête	Réponses de la CAMVS et/ou du SMAECEA
La carte de localisation des zonages de protection du patrimoine naturel ne permet pas d'identifier avec précision ces différentes zones. (Zone Natura 2000, espaces naturels sensibles) que signifie APB ? s'agit-il d'un Parc National Régional ou du Parc Naturel Régional?	Il s'agit d'une carte synthétisant l'ensemble des zonages de protection du patrimoine naturel. Elle est présentée à titre informatif. Au vu de l'échelle d'étude, il n'est pas pertinent de zoomer davantage le périmètre de chacun des zonages. L'acronyme APB (ou parfois APPB) désigne un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. Il s'agit d'un espace naturel protégé sur lequel les usages et activités sont réglementés. Il s'agit d'un Parc Naturel Régional : la modification de la légende à la figure 3 sera demandée au bureau d'études lors de la finalisation du document.
Pourquoi la CAMVS et le SMAECEA apparaissent dans les tableaux 11 et 12 du bilan financier alors que la CAMVS fait appel à des entreprises et que le SMAECEA travaille en régie ?	Les coûts en régie et via un prestataire sont indiqués pour les deux structures afin de permettre une certaine souplesse dans les modalités d'intervention.
Financement : le dossier prévoit actuellement que les travaux pourraient se financer via : - L'Agence de l'Eau Artois-Picardie avec une aide de 750€/km pour 3 ans - La taxe GEMAPI, votée SMAECEA, non encore votée au sein de la CAMVS. Ce financement sera-t-il arrêté de façon précise dans le dossier d'approbation de la DIG ?	Le financement des travaux n'est pas arrêté dans la DIG. En effet, la taxe GEMAPI n'est pas une taxe obligatoire. De plus, elle doit être révisée chaque année.
La participation de l'Agence de l'Eau est-elle bien de 750€/km chaque année pendant trois ans ? Pourquoi n'est-elle pas sur cinq ans ? S'applique-t-elle au linéaire de travaux réalisés chaque année ?	La participation financière de l'AEAP est de 750 € / km sur 3 ans. Ainsi, pour des interventions réalisées sur 1 km de cours d'eau, il faudra attendre 3 ans avant de pouvoir redemander un financement pour des travaux sur ce même linéaire. La date des 3 ans est fixée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.
Au paragraphe 2.3.7 pourquoi est-il fait référence à l'article 10 de l'arrêté d'application pour la rubrique 3.1.2.0 alors que ce dossier ne comporte pas de volet Loi sur l'Eau ?	Ce paragraphe sera retiré du document final.
Les interventions ne se limitant pas aux cours d'eau diagnostiqués, de quelle manière seront définis et financés les travaux à mettre en œuvre sur les réseaux non diagnostiqués ?	Les travaux qui seront réalisés sur les cours d'eau non expertisés seront du même type que les interventions programmées pour le réseau hydrographique diagnostiqué. Leur financement est défini de la même manière que les actions non prévues au programme, par le biais d'un forfait mensuel d'interventions.
Des travaux prévus au programme pourront-ils être abandonnés au profit des travaux urgents hors zone diagnostiquée ?	En cas de travaux d'urgence dans ou hors zone diagnostiquée, ceux-ci seront prioritaires. Ensuite, le calendrier initial des travaux sera repris.

Questions de la commission d'enquête	Réponses de la CAMVS et/ou du SMAECEA
Vous avez répondu à la demande de Monsieur DUEZ de Villers Sire Nicole que le Rondou était bien concerné par l'enquête publique, cependant la commission d'enquête souhaiterait connaître quelle suite sera donnée à sa requête ?	Une visite de terrain sera réalisée sur place pour démarrer l'expertise de la situation. Noréade sera également contactée par les services de la CAMVS pour savoir si des dysfonctionnements du réseau d'assainissement ont été identifiés sur le secteur. Un courrier sera transmis à M. Duez pour l'informer de la suite qui sera donnée à sa demande.
Les 106,9 kms de linéaire total de cours d'eau étudié correspond-il au linéaire total des 149 fiches de l'atlas ?	Les fiches Atlas reprennent l'ensemble des tronçons expertisés, soit 106,9 kms.
Envisager dans le dossier définitif un paragraphe indiquant clairement que le projet s'applique à la totalité du linéaire des cours d'eau des vingt-huit communes et non seulement aux cours d'eau diagnostiqués.	Il convient à la DDTM et à la Préfecture d'apprécier l'ajout de ce paragraphe. Pour rappel cette information est indiquée dans le rapport aux passages suivants : Page 5, **§ 1.2.2 Localisation du projet**, « *Le périmètre d'étude s'étend sur les cours d'eau permanents situés sur le territoire de la CAMVS [...]. Le linéaire total de cours d'eau étudié est de 106,9 km [...]* »; Page 9, **§ 1.2.3.1 Contexte géographique,** « *L'étude concerne le réseau hydrographique de la CAMVS [...]* » ; Page 20, **§ 2.1.1 Localisation des aménagements** « *Le volume des travaux est prévisionnel et peut être complété [...] sur d'autres secteurs non encore identifiés* ».

La commission d'enquête souhaite recevoir le mémoire en réponse par courriel dans les plus brefs délais et par envoi postal à l'adresse de son président dans les quinze jours à compter de la date de remise du procès-verbal de synthèse soit au plus tard le 6 novembre 2019 conformément à l'article 6 du l'arrêté préfectoral du 23 août 2019.

A Maubeuge, le mardi 22 octobre 2019.

Le président de la commission enquête :
Hubert DERIEUX,

Pour la CAMVS
Par délégation du Président
Dany Farhi
Directeur Général des Services par intérim

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Pour le SMAECEA

SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN
DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS
S.M.A.E.C.E.A
15 Place Leclerc
59440 AVESNES SUR HELPE
Tél : 03.27.57.52.38 - Fax : 03.27.57.52.38

Pièces annexées aux registres

1 - Saint Rémy du Nord : Dossier de Messieurs HENAUT
2 - Maubeuge : contribution n° 2 : Monsieur et Madame CATRAIN
3 - Maubeuge : contribution n° 7 : Monsieur BELERY
4 - Maubeuge : contribution n° 8 : Monsieur BALLENGHIEN
5 - Maubeuge : contribution n° 9 : Monsieur PESANT

Annexe n° 9

Maubeuge, le 30 octobre 2019

Monsieur Hubert DERIEUX
Président de la Commission d'Enquête
13 Grand rue
59400 Seranvillers-Foranville

Nos Réf. : DF/AB/MF/MB/CL/3175-2019
Objet : Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques : enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général

Pj-ann : Procès-Verbal de synthèse

Services Techniques
Audrey BERA - Directrice
Service Ressources Environnementales
Affaire suivie par : Marc Bazin
Suivi administratif : Catherine Lebrun
☎ : 03 27 69 26 91

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques.

Le service « Ressources Environnementales » reste à votre disposition pour toute question ou complément relatif à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Par délégation du Président
Dany Farhi
Directeur Général des Services par intérim

Annexe n° 10

Monsieur Hubert DERIEUX
13 Grand Rue
59400 SERANVILLERS-FORENVILLE
Tel : 06 14 21 15 63

Le 14 novembre 2019

Président de la Commission d'enquête
Dossier déposé à la DDTM
contre décharge

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
62 boulevard de Belfort
59042 Lille cedex

Objet : Enquête publique ayant pour objet la demande de déclaration d'intérêt général portant sur le plan de gestion des cours d'eau, présenté par la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau de leur territoire.

Enquête du 18 septembre au 18 octobre 2019

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint :

- Un exemplaire du **rapport d'enquête** ;
- Un exemplaire des **conclusions et avis** sur le plan de gestion des cours d'eau, présenté par la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau de leur territoire ;
- Les **annexes** (10), les pièces jointes (13) : (le tout en fichier numérisé au format PDF)
- Les vingt-huit registres d'enquête, les lettres, courriers et dossiers joints.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Pour la DDTM,

Hubert DERIEUX
Président de la Commission d'enquête

Lille, le 14 novembre 2019

PIECES JOINTES

-:-:-:-:-:-:-:-:-

1 – Compte-rendu de la réunion du 14 août avec la CAMVS

2 – Compte-rendu de la première réunion de Commission d'Enquête du 14 août

3 - Compte-rendu de la deuxième réunion de Commission d'Enquête du 28 août

4 - Compte-rendu de la troisième réunion de Commission d'Enquête du 18 septembre

5 - Compte-rendu de la quatrième réunion de Commission d'Enquête du 2 octobre

6 – Compte-rendu de la cinquième réunion de Commission d'Enquête du 22 octobre

7 – Compte-rendu de la sixième réunion de Commission d'Enquête du 8 novembre

8 – Compte-rendu de la visite sur un site de travaux déjà réalisés

9 – Une des dix fiches "Action"

10 – Fiche "Atlas : Etat des lieux et diagnostic"

11 – Une des 149 fiches "Atlas : Travaux d'entretien et agricoles des cours d'eau"

12 – Publicité dans "Agglo mag" n° 33

13 – Parution dans "Le Petit Réchignien"

Pièce jointe n°1

Enquête publique n° E 19000132/59 Décision du 1er Août 2019

Déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Réunion avec la CAMVS le mercredi 14 août 2019

Compte-rendu n° 1

Y assistaient :

- Matthieu FLAMME (CAMVS)
- Marc BAZIN (CAMVS)
- Jean-Charles PHILIPPE (CE)
- Jean-Pierre OBRINGER (CE)
- Hubert DERIEUX (CE)

Ordre du jour :

Présentation du projet par le maître d'ouvrage, Echanges questions – réponses
Permanences et planning des opérations, signatures des dossiers et registres
Visite d'un ou plusieurs sites, Plan d'affichage sur les différents sites.

Déroulement de la réunion :

La réunion débute à 10 heures dans les locaux de l'annexe de CAMVS à Maubeuge, rue Dauge salle Thure.

▪ **La présentation du projet** par Marc BAZIN s'appuie sur un diaporama de quinze planches :
1 – Elaboration du plan de gestion des cours d'eau de la CAMVS (107kms)
2 – Sommaire : Contexte, rappel de phase 1, programme d'actions.
3 – Contexte
4 – Contexte : DCE, SDAGE Artois-Picardie, SAGE de la Sambre : atteinte du bon état des cours d'eau
5 – Liste des participants
6 – Rappel Phase 1
7 – Carte 3 : présentation des sous bassins versant étudiés : les cours d'eau
8 – Carte 3 : zone d'étude
9 – Zone d'étude : 5 cours d'eau classés en liste 1
10 – Synthèse de la phase 1
11 – Rendus phase 1

12 – Programme d'actions
13 – Programme d'actions : Thèmes, Actions, N° fiche, Unité, Prix
14 –Fiche d'actions
15 – Atlas cartographique

▪ **A la suite de cette présentation** un échange entre les représentants de la CAMVS et les membres de la commission d'enquête s'instaure.
Les principales questions de la CE ont déjà trouvé, pour la plupart, réponse dans la présentation.
Cependant, la commission revient sur quelques points essentiels :

- Ce dossier ne nécessite pas d'autorisation environnementale : justification est apportée puisque aucune rubrique de la nomenclature loi sur l'eau n'est concernée,
- Un diagnostic a été réalisé. La phase 1 "Etat des lieux et diagnostic" d'août 2017 sera communiqué aux membres de la CE,
- C'est au moment des travaux que sera mis en place la "détection" éventuelle d'espèces ou d'habitats protégés,
- Le SMAECEA pourra fournir à la commission d'enquête un bilan des actions déjà menées relatif à l'amélioration de la qualité des eaux,
- La Fédération de pêche et la Chambre d'Agriculture ont été associées à la phase de concertation,
- A la demande de la commission d'enquête la CAMVS a mis à sa disposition une fiche supplémentaire facilitant la localisation des fiches Atlas. Au seul usage de la CE, ce document ne fera pas partie des pièces du dossier,
- Les travaux réalisés deviennent propriété des riverains, l'entretien leur incombant,
- Les financements se feront progressivement durant les cinq années du programme,
- Les propriétaires seront prévenus préalablement de la date de début des travaux,
- Monsieur Flamme expose pour terminer les difficultés de mettre en œuvre sur un territoire adéquat la gestion GEMAPI.

▪ **Les permanences et le planning des opérations**

Afin de finaliser les permanences en mairie de Saint Rémy du Nord, monsieur Flamme intervient auprès de monsieur le Maire. Les permanences sont arrêtées définitivement de la façon suivante :

Communes - *CE*	**Jour**	**Horaire**
Maubeuge	Mercredi 18 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	Samedi 12 octobre 2019	9 heures – 12 heures
	Vendredi 18 octobre 2019	14 heures – 17 heures
Aulnoye-Aymeries	Jeudi 19 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	Vendredi 18 octobre 2019	14 heures – 17 heures
Cousolre	Mercredi 18 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	Samedi 5 octobre 2019	9 heures – 12 heures
Hestrud	Mardi 8 octobre 2019	9 heures – 12 heures
Recquignies	Mercredi 9 octobre 2019	14 heures – 17 heures
Saint-Rémy-du-Nord	Mardi 24 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	Samedi 12 octobre 2019	9 heures – 12 heures
Villers-Sire-Nicole	Mercredi 25 septembre 2019	14 heures – 17 heures
	Vendredi 18 octobre 2019	9 heures – 12 heures

Le président de la commission d'enquête communiquera à la CAMVS le planning général de l'opération définissant les dates importantes de la procédure. Ce planning est joint en annexe.

Dès à présent, la commission d'enquête demande la mise à disposition, dans la mesure du possible, de la salle Thure aux dates suivantes :

- Le mercredi 2 octobre réunion de travail de la commission d'enquête à partir de 9 heures (probablement pour la journée)
- Le mercredi 23 octobre réunion de travail de la commission d'enquête à partir de 9 heures (pour la journée)
- Le vendredi 25 octobre de 10 heures à 12 heures : remise du procès-verbal de synthèse à la CAMVS et au SMAECEA
- Le mardi 12 novembre, le mercredi 13 novembre, le jeudi 14 novembre : réunions de travail de la commission d'enquête
- Le lundi 18 novembre à 10 heures : remise des documents définitifs : Rapport, conclusions et avis

Une autre réunion de travail de la commission d'enquête reste à définir avant le 18 septembre, date du début de l'enquête ; cette date pourrait éventuellement correspondre à celle de la visite de sites de travaux déjà réalisés dans le secteur du syndicat si cette visite se limite à une demi-journée.

Dans le cas où d'autres dates seraient nécessaires le président de la commission en fera la demande quelques jours auparavant.

• Signatures des dossiers et registres

A ce jour (21 août 2019), les dossiers et registres ne sont pas disponibles.

La commission d'enquête s'adaptera le moment venu afin d'effectuer le contrôle et la signature des dossiers ainsi que l'ouverture des registres soit dans chacune des communes lors du contrôle d'affichage soit à la DDTM à Lille avant l'envoi des documents dans les mairies.

• Visite de sites

Le SMAECEA et la CAMVS proposeront à la commission d'enquête date et lieu de cette visite.

• Plan de l'affichage sur les différents sites

Ce document sera communiqué à la commission d'enquête dès sa mise œuvre. Ces panneaux seront installés quinze jours avant le début de l'enquête. Document transmis le 21 août au président qui a transmis aux autres membres le jour même.

La commission d'enquête remercie messieurs Flamme et Bazin pour cette présentation du projet, les réponses apportées, les documents complémentaires fournis à la commission d'enquête et pour la mise à disposition de la salle Thure.

La commission d'enquête désire rencontrer et échanger avec Monsieur Mathurin-Dollo lors de la journée prévue pour la visite des lieux.

Dressé par le commissaire enquêteur
Hubert DERIEUX

Pièce jointe n° 2

Enquête publique n° E 19000132/59 Décision du 1er Août 2019

Déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieu aquatiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Réunion de travail de la commission le mercredi 14 août 2019

Compte-rendu n° 1

Y assistaient :

- Jean-Charles PHILIPPE
- Jean-Pierre OBRINGER
- Hubert DERIEUX

Ordre du jour :

L'ordre du jour avait été proposé la veille par Hubert DERIEUX et comportait les onze points suivants :

1 – Fonctionnement de la commission d'enquête
2 – Questions à poser au maître d'ouvrage
3 – Officialisation des Permanences
4 – Arrêté d'ouverture d'enquête
5 – Signature des dossiers et registres
6 – Rédaction du vade-mecum (mettre à jour)
7 – Contrôle d'affichage, contrôle dossiers et contact avec les mairies pour présentation du vade-mecum (tableau à mettre à jour)
8 – Compte-rendu de permanence
9 – Sommaire rapport et répartition des tâches
10 – PV de synthèse
11 – Récupération des registres (voir avec point 7)

Déroulement de la réunion :

La réunion débute à 9 heures dans les locaux de l'annexe de CAMVS à Maubeuge, rue Dauge salle Thure et se poursuivra l'après-midi après la présentation du projet faite par les représentants de la CAMVS de 10 heures à 12 heures 30.

Les réponses apportées et les décisions prises au cours de cette réunion figurent en caractères italiques à la suite des points de l'ordre du jour.

1 - Fonctionnement de la commission d'enquête

Le président rappelle rapidement le fonctionnement d'une commission d'enquête :
Fonctionnement démocratique de la commission, décisions prises à la majorité : règle de l'imparité, respect du code d'éthique et de la déontologie de la CNCE (Impartialité – indépendance), unicité du fonctionnement de la commission, chaque membre de la commission doit s'exprimer au nom de la commission et s'abstenir d'émettre une opinion personnelle, les informations seront systématiquement transmises aux trois membres de la commission (transmission essentiellement par mail), chacun doit se conformer aux décisions prises collégialement, organisation du travail et répartition des tâches, Le président se chargera des comptes-rendus des réunions (CE-MO).

2 - Questions à poser au maître d'ouvrage

Ces questions ont été abordées et discutées lors d'échanges avec les représentants de la CAMVS lors de la présentation du projet. Les principales informations sont reprises dans le CR de la réunion avec ceux-ci.

3 - Officialisation des Permanences

Seule la commune de Saint Rémy du Nord n'avait pas confirmé les dates proposées par le commissaire enquêteur. Monsieur Flamme possédant le numéro de téléphone de Monsieur le maire a obtenu l'accord de ce dernier sur les dates et horaires des deux permanences prévues dans sa commune.
Les permanences et répartitions entre les commissaires est arrêté comme suit et seront proposées à la DDTM en vue de la rédaction de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Communes - *CE*	**Jour**	**Horaire**
Maubeuge *Hubert Derieux*	Mercredi 18 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	Samedi 12 octobre 2019	9 heures – 12 heures
	Vendredi 18 octobre 2019	14 heures – 17 heures
Aulnoye-Aymeries *Jean-Pierre Obringer*	Jeudi 19 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	Vendredi 18 octobre 2019	14 heures – 17 heures
Cousolre *Jean-Charles Philippe*	Mercredi 18 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	Samedi 5 octobre 2019	9 heures – 12 heures
Hestrud *Jean-Charles Philippe*	Mardi 8 octobre 2019	9 heures – 12 heures
Recquignies *Jean-Pierre Obringer*	Mercredi 9 octobre 2019	14 heures – 17 heures
Saint-Rémy-du-Nord *Jean-Pierre Obringer*	Mardi 24 septembre 2019	9 heures – 12 heures
	Samedi 12 octobre 2019	9 heures – 12 heures
Villers-Sire-Nicole *Jean-Charles Philippe*	Mercredi 25 septembre 2019	14 heures – 17 heures
	Vendredi 18 octobre 2019	9 heures – 12 heures

4 – Arrêté d'ouverture d'enquête

La lecture intégrale de l'arrêté est faite par le président. Les remarques essentielles portent sur la gestion des observations. Toutes les observations doivent être transcrites à la fois sur le registre du siège et sur le site internet de la DDTM à Lille.
Cette mission incombe à la commission d'enquête.

5 – Signature des dossiers et registres

A ce jour, n'est pas déterminé entre l'autorité organisatrice et les MO les communes qui bénéficieront d'un dossier papier et celles qui recevront un fichier numérisé.
La vérification des dossiers, la signature de ceux-ci et le paraphe des registres sont prévus à Lille dans les locaux de la DDTM lorsque ces documents seront disponibles. Cependant, vu ce jour avec Madame CAPENDU :

- *Le nombre de dossiers papier sera limité à une dizaine*
- *L'ouverture de registre peut être fait par un membre de la commission*
- *Si les dossiers et registres arrivent dans les mairies en même temps que l'arrêté et les affiches nous pourrons signer les dossiers et ouvrir les registres au moment où nous procéderons à la vérification de l'affichage*
- *Sinon, Lille entre vérif affichage et ouverture d'enquête.*

6 – Rédaction du vade-mecum (mettre à jour)

La mise à jour du Vade-Mecum est réalisée (lecture de celui-ci et modification au vu du document projeté par vidéo). Jean-Charles est chargé de sa rédaction finale. (pièce jointe)

7 – Contrôle d'affichage, contrôle dossiers et contact avec les mairies pour présentation du vade-mecum (tableau à mettre à jour)

Le contrôle d'affichage doit être réalisé dès les affichages mis en place par les mairies quinze jours au moins avant l'ouverture d'enquête soit le 3 septembre 2019.
Chaque commissaire enquêteur sera chargé de ce contrôle dans les communes qui lui ont été confiées, à savoir :
Hubert *: Bersillies, Bettignies, Elesmes, Feignies, Gognies-Chaussée, Hautmont, Mairieux et Maubeuge. (Huit communes)*
Jean-Charles *: Aibes, Beaurieux, Bousignies-sur-Roc, Colleret, Cousolre, Hestrud, Jeumont, Recquignies, Vieux-Reng et Villers-Sire-Nicole. (Dix communes)*
Jean-Pierre *: Aulnoye-Aymeries, Beaufort, Berlaimont, Eclaibes, Ecuelin, Leval, Limont-Fontaine, (Noyelles-sur-Sambre), Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-du-Nord et Vieux-Mesnil. (Onze communes)*
Soit vingt-neuf communes au total

Dernière info : la commune de Noyelles sur Sambre ne serait pas concernée !
Donc vingt-huit communes au total

Lors de ce passage en mairie le Vade-mecum proposé sera commenté en insistant sur le fait que les observations doivent être transmises sans délai à … (à voir comment faire pour efficacité et simplicité ?)
Ce Vade-mecum fera l'objet d'une présentation verbale au responsable de l'enquête en mairie avec toutes les recommandations dont ce responsable devra prendre note. Ce Vade-mecum ne doit être laissé en mairie : après en avoir parlé avec la responsable de l'autorité organisatrice ce n'est pas le rôle du CE de faire cette démarche qui incombe normalement à l'AOE. (autorité organisatrice de l'enquête)
Ce que nous avions convenu n'est plus valable :
À la suite d'une conversation téléphonique ce matin avec Madame CAPENDU, il est bien confirmé que ce n'est pas le rôle de la commission de donner les "ordres" aux personnels des mairies. Madame CAPENDU se montre intéressée par le contenu de notre Vade mécum. Je lui communique notre "prose" dont elle s'inspirera pour rédiger sa lettre d'envoi aux mairies qui accompagnera l'arrêté et les affiches ou bien elle enverra une note annexée à usage des responsables de l'enquête dans les mairies.
Il sera précisé dans ce courrier que les observations reçues dans les registres des différentes communes sont à transmettre à la DDTM qui retransmettra aux trois membres de la commission.

8 – Compte-rendu de permanence

Un modèle de CR de permanence est proposé par le président.
Il s'agit de la reprise d'un CR utilisé dans d'autres enquêtes menées en commission.
Document transmis en annexe qui comporte deux parties :

- *Le compte-rendu proprement dit*
- *Les pièces scannées annexées*

Dès la fin de chacune des permanences ce compte-rendu sera rédigé et envoyé aux autres membres de la commission. Nous définirons qui sera chargé de l'incorporation dans le PV se synthèse et dans le rapport.
(Pièces jointes)

9 – Sommaire rapport et répartition des tâches

Jean-Charles a proposé la page de garde et les premiers éléments du rapport.
Ces éléments seront validés collégialement. Jean-Pierre est chargé de la rédaction de la suite du paragraphe 2 du rapport.
Pour la suite du rapport, je vous propose de fixer dès que possible un sommaire complet afin que nous puissions répartir les tâches et des objectifs de dates à respecter.

10 – PV de synthèse

Ce point n'a pas été spécifiquement abordé. Je vous propose de prendre en charge la rédaction de ce PV de synthèse que bien sûr nous élaborerons ensemble.

11 – Récupération des registres (voir avec point 7)

Après clôture de l'enquête, le vendredi 18 octobre, chaque commissaire récupérera le plus rapidement possible les registres dans les communes dont il a la charge suivant l'attribution ci-dessus.
Nous programmerons une réunion à Maubeuge, je propose le mercredi 23 octobre 2019 (les lundi et mardi 21 et 22 étant consacrés au "ramassage" ?
Cette réunion aura pour finalité la clôture des registres, le collationnement des observations et si possible la concrétisation du PV de synthèse qui doit être remis au MO dès le vendredi 25 octobre !!

Pièces jointes :

- Vade Mécum rédigé par Jean-Charles et transmis à madame CAPENDU
- CR de permanence et annexe
- Planning général de la procédure

Pièce jointe n° 3

Enquête publique n° E 19000132/59 Décision du 1er Août 2019

Déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieu aquatiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Réunion de travail de la commission le mercredi 28 août 2019

Compte-rendu n° 2

Y assistaient :

- Jean-Charles PHILIPPE
- Jean-Pierre OBRINGER
- Hubert DERIEUX

Ordre du jour :
L'ordre du jour avait été proposé par Hubert DERIEUX, il comportait les points suivants :

1 – Utilisation de "Word" pour la rédaction des pièces rapport – conclusions
Regard sur le paragraphe "organisation et déroulement de l'enquête"
Elaboration d'un sommaire complet pour le rapport
Choix de la police de caractères ...
2 – Organisation de la signature des dossiers et registres (en espérant des infos précises d'ici mercredi)
3 – Organisation du contrôle d'affichage : document à rédiger
Affichage panneau en mairie
Affichage panneaux terrain
4 – Passage dans les mairies : reprise verbale du Vade-Mécum en principe envoyé par la DDTM en annexe du courrier
5 – Reprise du CR de permanence : réflexion sur la façon de numéroter les observations
Code commune etc...
6 – Planning mis à jour
7 – PV de synthèse
8 – Temps passé en vue de remplir l'imprimé fourni par le TA
Me communiquer vos numéros de sécu qui doivent être joins aux documents de décompte. Je les joindrai à la lettre d'accompagnement du dépôt des pièces au TA
9 – Programmation de la visite terrain ? (Retour de M.Mathurin-Dollo)
10 – Questions éventuelles à poser aux MO
11 – Suggestions de votre part sur d'autres sujets à aborder ou à débattre ??
12 – Les Annexes

Déroulement de la réunion :

La réunion débute à 9 heures dans les locaux de l'annexe de CAMVS à Maubeuge, rue Dauge salle Thure et se poursuivra jusqu'à 12 heures 30.

En début de séance un échange rapide avec Monsieur BAZIN de la CAMVS permet d'aborder les questions suivantes :

- Confection et envoi des dossiers à la DDTM : les dossiers sont prêts à la signature pour l'envoi.,
- Monsieur BAZIN remet un dossier identique à ceux de l'enquête publique à chacun des commissaires enquêteurs,
- Sur demande de la commission d'enquête, monsieur BAZIN remet les comptes-rendus de réunions de concertation phase 1 et phase 3 aux CE,
- Les panneaux d'affichage terrain seront en place avant le premier septembre,
- La CAMVS procédera à un reportage photographique de l'ensemble des 64 emplacements prévus et en fournira copie à la commission d'enquête,
- La date de la visite d'un site terrain ne peut être fixée avant le retour de monsieur MATHURIN-DOLLO. Toutefois cette visite aura lieu avant le début de l'enquête.
- Un planning général de l'opération est remis à monsieur BAZIN au but de bloquer les dates importantes et incontournables de la procédure

Les réponses apportées et les décisions prises au cours de cette réunion figurent en caractères italiques à la suite des points de l'ordre du jour.

1 - Utilisation de "Word" pour la rédaction des pièces rapport – conclusions
Regard sur le paragraphe "organisation et déroulement de l'enquête"
Elaboration d'un sommaire complet pour le rapport
Choix de la police de caractères …

A partir de l'applicatif "Word" de mise en page "automatique" la commission d'enquête a redéfini un sommaire général du rapport dans lequel seront insérés les éléments apportés par chacun des CE en rédaction Arial12 normal.

Le sommaire établi ce jour restant évolutif est soumis à la réflexion de chacun.

Les titres principaux, secondaires et suivants sont traités dans la gestion word vu précédemment.
Chaque apport de l'un des CE se fera en arial 12 normal et sera intégré dans le rapport par Jean-Charles.
Jean-Pierre est chargé de rédiger le chapitre 2 : organisation et déroulement de l'enquête,
Jean-Charles est chargé de la rédaction du chapitre 3 : composition du dossier soumis à l'enquête.

2 – Organisation de la signature des dossiers et registres (en espérant des infos précises d'ici mercredi)
Il s'avère que les dossiers et registres ne seront pas dans les communes lors du contrôle d'affichage par un membre de la commission. Un déplacement à Lille DDTM (à organiser), sera nécessaire dès que la DDTM sera en possession des dossiers.

3 – Organisation du contrôle d'affichage : document à rédiger
Affichage panneau en mairie
Affichage panneaux terrain
La DDTM ayant joint le vade-mécum en annexe au courrier envoyé aux maires, la commission d'enquête ne rencontrera que les responsables des mairies des communes où se tiendra des permanences (sept communes)

En revanche, le contrôle d'affichage sera effectué dans les 28 communes concernées suivants la répartition entre les CE.
La CAMVS fournissant un reportage photo des affichages terrain, les membres de la commission d'enquête se contenteront de visualiser certains panneaux lors de déplacements relatifs aux contrôles dans les mairies.

4 – Passage dans les mairies : reprise verbale du Vade-Mécum en principe envoyé par la DDTM en annexe du courrier
Vu ci-dessus = seulement dans les communes de permanences

5 – Reprise du CR de permanence : réflexion sur la façon de numéroter les observations
Code commune etc…
Les comptes-rendus de permanence seront rédigés le plus simplement possible suivant le document retransmis ce 28 août par Jean-Charles provenant du CR d'Attiches.

6 – Planning mis à jour
Le planning général à jour au 28 août est remis à monsieur Bazin ainsi qu'aux membres de la CE. Ce document sera renvoyé par le président aux membres de la CE.

7 – PV de synthèse
Une ébauche du PV est proposée par le président. Celui-ci enverra sans délai ce document aux autres membres de la CE. Ce PV de synthèse sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la période d'enquête par le président qui sera détenteur de toutes les observations en provenance de la DDTM.

8 – Temps passé en vue de remplir l'imprimé fourni par le TA
Me communiquer vos numéros de sécu qui doivent être joins aux documents de décompte. Je les joindrai à la lettre d'accompagnement du dépôt des pièces au TA
Une simple réflexion est menée sur la façon de "collationner" dans différentes rubriques le temps passé dans les diverses démarches liées à l'enquête.

9 – Programmation de la visite terrain ? (Retour de M.Mathurin-Dollo)
En attente du retour de monsieur MATHURIN-DOLLO. Cette visite devra être programmée dès que possible et en tout état de cause avant le début de l'enquête.

10 – Questions éventuelles à poser aux MO
Chaque commissaire enquêteur est appelé à relire le dossier et éventuellement à formuler des questions destinées à être reproduites dans le PV de synthèse ou même à être posées si nécessaire avant le début de l'enquête.

11 – Suggestions de votre part sur d'autres sujets à aborder ou à débattre ??
Il est fait référence à un article de presse intéressant concernant des travaux en cours de réalisation sur la commune d'Obrechies
Il est également souligné qu'une autre enquête chevauchera celle-ci. Elle concerne l'élaboration du PLUi de l'agglomération de Maubeuge, (même maître d'ouvrage), et que cette enquête captera certainement davantage l'attention des élus et de certains propriétaires.

12 – Les Annexes
Le président proposera une liste d'annexes 1 à x
Ainsi qu'une éventuelle liste de pièces jointes 1 à x

Le commissaire enquêteur : Hubert DERIEUX

Pièce jointe n° 4

Enquête publique n° E 19000132/59
Décision du 1er Août 2019

Déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieu aquatiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Réunion de travail de la commission le mercredi 18 septembre 2019

Compte-rendu n° 3

Y assistaient :

- Jean-Charles PHILIPPE
- Hubert DERIEUX

L'organisation tardive de cette réunion n'a pas permis à Monsieur Jean-Pierre OBRINGER de se libérer pour être présent.

Ordre du jour :
Adoption définitive des sommaires du rapport et des conclusions

Déroulement de la réunion :

La réunion débute à 13h30 heures dans les locaux de l'annexe de CAMVS à Maubeuge, rue Dauge salle Thure et se poursuivra jusqu'à 16 heures.

En début de séance un échange rapide avec Messieurs FLAMME et BAZIN permet aux commissaires enquêteurs d'évoquer les difficultés de consultation du dossier par le public. Le dossier papier à la disposition du public n'étant présent que dans sept communes, cela entraîne des déplacements de personnes concernées par le projet aux lieux des permanences pour obtenir des informations auprès des commissaires enquêteurs. La localisation des parcelles des propriétaires ou exploitants agricoles est difficile nécessitant des longues manipulations de papier entre les différentes fiches.

1 – Le sommaire du rapport est modifié comme suit, la description du projet étant reporté dans la partie "Etude du dossier soumis à l'enquête"

1 : GENERALITES.....
1.1 Glossaire : .....
1.2 Présentation .....
1.2.1 De la CAMVS :.....
1.2.2 Du SMAECEA :.....
1.3 Préambule : .....
1.4 Objet de l'Enquête : .....

1.5 Cadre juridique : .....
2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :
2.1 Organisation de l'enquête.....
2.1.1 Désignation de la commission d'enquête.....
2.1.2 Arrêté d'ouverture d'enquête.....
2.1.3 Actions menées avant le début de l'enquête :.....
2.1.4 Actions menées pendant l'enquête .....
2.1.5 Actions menées après l'enquête .....
2.1.6 Mesures de publicité .....
2.2 - Déroulement de l'enquête publique.....
2.2.1 Mise à disposition des dossiers et des registres
2.2.2 Clôture de l'enquête.....
3 COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE
3.1 Liste des pièces.....
3.2 Etude du dossier soumis à l'enquête.....
3.2.1 Mémoire justifiant l'intérêt général .....
3.2.2 Mémoire explicatif.....
3.2.3 Annexes.....
4 LA CONTRIBUTION PUBLIQUE .....
4.1 Concertation préalable .....
4.2 Avis des organismes consultés .....
4.3 Les observations du public.....
4.3.1 Compte-rendu des permanences .....
4.3.2 Les courriers reçus au siège.....
4.3.3 Les observations de la boîte électronique.....
5 ANALYSE DES OBSERVATIONS.....
5.1 Analyse des observations du public .....
5.1.1 Analyse quantitative.....
5.1.2 Analyse thématique .....
5.2 Le procès-verbal de synthèse .....
5.3 Le mémoire en réponse .....
6 CONCLUSION DU RAPPORT.....

Hubert DERIEUX met à jour et transmet aux collègues le rapport du 1 au 4 inclus après communication par Jean-Charles des dernières données concernant le 2.2.1 mise à disposition des dossiers et registres.
La partie Analyse des observations se traitera en commun. Cependant, concernant l'analyse quantitative une première réflexion sera menée par chacun des commissaires sur la façon de présenter cette analyse puisqu'apparemment nous allons tout de même avoir assez bien d'observations :

- Récapitulation par commune ?
- Récapitulation par cours d'eau ?
- Récapitulation chronologique ?
- A voir ...sous forme de tableau ou autre....

...

2 – Le sommaire de la partie Conclusions et avis est confirmé sous cette forme :

1 Généralites concernant l'enquete .....
1.1 Objet de l'enquête .....
1.2 Le cadre légal et réglementaire .....
1.3 Le déroulement de l'enquête .....
2 L'analyse du projet .....
2.1 Généralités sur la procedure DIG .....
2.2 L'interêt des travaux envisagés .....
2.3 Montant prévisionnel des travaux .....
3.1 Les observations du public .....
3.2 Les consultations .....
3.3 Le mémoire en réponse .....
4 Analyse bilancielle .....
5 Avis de la commission d'enquete .....

Jean-Charles a commencé à rédiger la première partie de ce document qu'il va proposer aux "collègues"
Pour la suite, nous définirons la tâche de chacun le 2 octobre lors de notre réunion à mi-enquête. Nous aurons à ce moment là davantage d'information sur l'importance et la consistance des observations.

3 – Le procès-verbal de synthèse est pris en charge par Hubert DERIEUX ainsi que la confection des annexes et pièces jointes (déjà à jour des pièces disponibles)

Le commissaire enquêteur : Hubert DERIEUX

Pièce jointe n° 5

Enquête publique n° E 19000132/59 Décision du 1er Août 2019

Déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieu aquatiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Réunion de travail de la commission le mercredi 2 octobre 2019

Compte-rendu n° 4

Y assistaient :

- Jean-Charles PHILIPPE
- Jean-Pierre OBRINGER
- Hubert DERIEUX

En début de séance : Messieurs FLAMME et BAZIN (CAMVS)
Monsieur MATHURIN-DOLLO (SMAECEA)

Ordre du jour :
Décisions à mi-enquête concernant :
- Prolongation d'enquête
- Réunion publique

Travaux divers

Remise d'un PV partiel et échange avec les représentants de la CAMVS et du SMAECEA

Déroulement de la réunion :

La réunion débute à 9heures dans les locaux de l'annexe de CAMVS à Maubeuge, rue Dauge salle Thure.

En début de séance la commission d'enquête transmet à Messieurs FLAMME, BAZIN et MATHURIN-DOLLO un procès-verbal "partiel" des observations déposées sur les registres après cinq permanences complété de quelques questions de la commission d'enquête.
La commission d'enquête et les représentants de la CAMVS et du SMEACEA analysent l'ensemble des éléments de ce procès-verbal dans un simple échange non formalisé. Les réponses seront apportées ensuite de façon formelle en réponse au procès-verbal définitif qui sera remis par la commission d'enquête en fin d'enquête (le vendredi 25 octobre).
Il est abordé la question de l'affichage terrain à Villers Sire Nicole. La CAMVS confirme la conformité de cet affichage.

La commission d'enquête présente le compte-rendu de la visite de terrain du 27 septembre à Solrinnes pour validation avant d'intégrer ce document en pièce jointe.

La commission d'enquête passe ensuite à son ordre du jour.

1 La commission d'enquête décide de ne pas envisager une prolongation d'enquête ni d'envisager de provoquer une réunion publique estimant que l'information du public a été suffisante et que le nombre d'observations reçues à ce jour ne nécessite pas de prolonger l'enquête.

2 Le rapport en son état actuel est relu dans son intégralité. Des additifs sont apportés, des corrections effectuées, une mise à jour complète est faite. La rédaction de cette partie du rapport est donc définitive.

3 Le Président présente de nouveau le procès-verbal de synthèse. Ce document semble ne pas avoir été transmis aux deux autres membres de la commission, le président le transmettra sans délai.

   La lettre justificative de la remise du procès-verbal est corrigée et adaptée afin de recevoir le plus rapidement possible une réponse par mail et la réponse par courrier dans le délai réglementaire.

4 La partie du document "conclusions" est analysée dans sa partie déjà écrite par Jean Charles, des adaptations seront apportées.

5 Une réflexion est menée sur la façon dont sera présentée l'analyse quantitative des observations. Une décision définitive sera prise en fonction du nombre d'observations recueillies.
   Un tableau récapitulatif des observations sera tenu à jour jusqu'à la fin de l'enquête facilitant le décompte final. Le président prend en charge la création d'un fichier excel.

La prochaine réunion de la commission d'enquête est fixée au 22 octobre : clôture des registres par le président et collationnement des observations.
Le ramassage des registres se fera dans la journée du lundi 21 avec l'aide possible de la CAMVS dans les communes non ouvertes ce jour-là.

Le commissaire enquêteur : Hubert DERIEUX

Pièce jointe n° 6

Enquête publique n° E 19000132/59 Décision du 1er Août 2019

Déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieu aquatiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Réunion de travail de la commission d'enquête le mardi 22 octobre 2019

Compte-rendu n° 5

Y assistaient :

- Jean-Charles PHILIPPE
- Jean-Pierre OBRINGER
- Hubert DERIEUX

En début d'après-midi pour la remise du procès-verbal de synthèse :

- Messieurs FLAMME (CAMVS)
- Monsieur BAZIN (CAMVS)

Ordre du jour :
Vérification et clôture des registres
Collationnement des observations
Rédaction finale du procès-verbal de synthèse
Reprise du rapport et des conclusions

Déroulement de la réunion :

La réunion débute à 9 heures dans les locaux de l'annexe de CAMVS à Maubeuge, rue Dauge salle Thure.

Les 28 registres sont mis à la disposition du président de la commission d'enquête pour signature. Ces registres ont été préalablement instruits par chaque commissaire.

Un point rapide est fait sur la teneur de ces observations peu nombreuses et dont un certain nombre ne concernent pas l'objet de l'enquête.

Le procès-verbal de synthèse, mis à jour des dernières observations relevées après ramassage, est vérifié. Mention est faite qu'aucun courrier n'est parvenu au siège de l'enquête et que la boîte électronique est restée vierge de toute observation.
Le document est complété de quelques nouvelles questions de la commission d'enquête.

Le document final élaboré rapidement, la commission d'enquête propose aux représentants de la CAMVS de leur remettre ce jour même le procès-verbal de synthèse des observations, ce qui permettrait de gagner un peu de temps dans la procédure. Cette proposition, acceptée par Messieurs Flamme et Bazin présents tous deux en début d'après-midi, il est décidé de la présentation du document à 14h30.

Les différents documents nécessaires à la remise de ce PV de synthèse sont dupliqués et édités avec l'assistance de Madame la secrétaire du service.

La commission d'enquête présente le document en reprenant et expliquant chaque observation du public ainsi que chacune des questions de la commission d'enquête.
Un échange verbal s'instaure sur chaque observation et chacune des questions de la commission apportant déjà aux membres de la commission d'enquête un certain nombre d'éléments sur les réponses que feront les maîtres d'ouvrage.
La lettre de remise du procès-verbal est remise à Monsieur Flamme qui délivre un accusé de réception sous forme d'attestation. La date limite de réception du mémoire en réponse est ramenée au 6 novembre 2019.

Les commissaires enquêteurs poursuivent ensuite leurs travaux de rédaction du rapport et des conclusions.
Une étude de la conclusion du rapport est menée à bien ainsi que la façon de présenter l'analyse des observations. Un extrait de la revue municipale sur laquelle figure les annonces disproportionnées de l'enquête PLUi et DIG sera joint.
La partie "Conclusions et Avis" est ensuite reprise intégralement. Des modifications, des ajouts, de nouvelles propositions sont faites surtout en ce qui concerne l'analyse bilancielle.

Le rapport continue à être pris en charge par Jean-Charles et Jean-Pierre fait une proposition de rédaction des conclusions et avis sur la base de ce qui a déjà été élaboré par Jean-Charles.

Il est prévu que le président envoie dans les meilleurs délais :

- Le PV de synthèse tel que remis aux maîtres d'ouvrage
- Copie de l'accusé de réception
- La conclusion du rapport
- La partie Conclusions et Avis

La réunion se termine à 17 heures, une nouvelle date de réunion sera fixée dès réception du mémoire en réponse.

Le président de la commission tient à remercier ses deux collègues pour leur collaboration efficace et pour l'ambiance sereine et constructive qu'ils entretiennent lors de nos réunions de travail.

Séranvillers-Forenville, le 22 octobre 2019
Hubert DERIEUX
Commissaire Enquêteur

Pièce jointe n° 7

Enquête publique n° E 19000132/59

Décision du 1er Août 2019

Déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieu aquatiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Réunion de travail de la commission d'enquête le vendredi 8 novembre 2019

Compte-rendu n° 6

Y assistaient :

- Jean-Charles PHILIPPE
- Jean-Pierre OBRINGER
- Hubert DERIEUX

Ordre du jour :

Analyse du mémoire en réponse
Rédaction finale du rapport
Rédaction du paragraphe 3 des conclusions et analyse bilancielle
Décision de l'avis à rendre et motivation de celui-ci
Attribution de la phase finale : édition, reproduction des documents
Lettre de remise des documents à la DDTM
Lettre de dépôt des pièces au Tribunal Administratif

Déroulement de la réunion :

La réunion débute à 9 heures dans les locaux de l'annexe de CAMVS à Maubeuge, rue Dauge salle Thure.

- Le mémoire en réponse :

Une lecture intégrale du mémoire en réponse est faite. Chaque commissaire enquêteur donne son avis sur les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage. Les réponses aux questions du public sont très répétitives sur les deux principaux thèmes : entretien et linéaire de cours d'eau pris en compte.
Le chapitre 3 du document "conclusions" fera une synthèse des réponses par thème.

Après analyse des réponses aux questions de la commission d'enquête, celle-ci se montre satisfaite de voir que les maîtres d'ouvrage aient pris la considération certaines remarques.

- Le rapport :

Les derniers éléments non connus précédemment sont mis à jour (dates, annexes, pièces jointes, PV de synthèse).

- Paragraphe 3 des conclusions et analyse bilancielle

La proposition faite par le président est revue, corrigée puis adoptée dans sa nouvelle forme.
Une rédaction définitive de l'analyse bilancielle est ensuite recherchée puis validée par les trois membres de la commission.

- Décision de l'avis à rendre et motivation de celui-ci :

Les membres de la commission d'enquête estiment que ce dossier de demande de déclaration d'intérêt général doit recueillir un avis favorable.
La discussion s'engage alors sur d'éventuelles recommandations à proposer aux maîtres d'ouvrage. Quelques-unes seront retenues dans le prolongement des propositions faites par les maîtres d'ouvrage.

- Phase finale :

Le président prendra en charge la confection des fichiers numériques demandés par la DDTM, d'un exemplaire papier pour le Tribunal Administratif et d'un autre pour les membres de la commission d'enquête.
Le président prendra rendez-vous avec Madame Capendu (DDTM) et avec le secrétariat du Tribunal Administratif afin de remettre les documents en main propre contre décharge.

Séranvillers-Forenville, le 9 novembre 2019
Hubert DERIEUX
Commissaire Enquêteur

Pièce jointe n° 8

Enquête publique n° E 19000132/59 Décision du 1er Août 2019

Déclaration d'Intérêt Général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Vendredi 27 septembre 2019

Visite d'un site de travaux réalisés par le SMAECEA

Compte-rendu n° 2

Y assistaient :

- Madame et Monsieur DHOUDAIN (Propriétaires-riverains)
- Monsieur MATHURIN-DOLLO (SMAECEA)
- Marc BAZIN (CAMVS)
- Jean-Charles PHILIPPE (CE)
- Jean-Pierre OBRINGER (CE)
- Hubert DERIEUX (CE)

Pour une meilleure compréhension du dossier, la commission d'enquête avait suggéré au maître d'ouvrage de prévoir, avant le début de l'enquête publique, une visite d'un site de travaux réalisés dans un autre programme d'intérêt général autorisé par le préfet.

Pour des raisons d'emploi du temps des uns et des autres et afin de réunir l'ensemble des personnes intéressées cette visite n'a pu être programmée que ce vendredi 27 septembre 2019.

C'est le Moulin de la Foulerie sur la commune de Solrinnes, propriété de Madame et Monsieur DHOUDAIN, qui a été retenu par les représentants de la CAMVS et du SMAECEA, (Messiers BAZIN et MATHURIN-DOLLO).

La commune de Solrinnes, petit village situé dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, traversée par la rivière « Solre » a bénéficié en 2016 d'un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) puis le 25 janvier 2018 d'un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général un second programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le territoire du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois.

Il apparaît au cours de cette visite que l'élément essentiel à la réussite de ces projets passe d'abord par un travail d'information, puis de concertation : rencontrer les intéressés, discuter, expliquer, confronter les avis sont des phases indispensables à la réussite de cette démarche.

Les travaux prévus au Moulin de la Foulerie repris à la fiche atlas 7b jointe à l'arrêté précité (entretien et reconstitution de ripisylve, suppression de conifères) ne reprenait pas l'intervention réalisée à la demande du propriétaire à savoir le retrait du lit de la Solre d'une énorme branche de saule. Le syndicat, travaillant en régie, a pu intervenir rapidement pour remettre les lieux en état ; le bois restant à la disposition du propriétaire.

Les travaux de reconstitution de ripisylve sont entrepris en collaboration avec les propriétaires riverains, quant à la suppression de conifères, elle nécessite l'accord du propriétaire voisin pour la prise en compte de dégâts éventuels dus à la chute des arbres.

Ce plan pluriannuel de restauration et d'entretien ne prend en compte que l'hydromorphologie des cours d'eau, à savoir les caractéristiques physiques naturelles des rivières et de leurs annexes hydrauliques, sans traiter les problèmes de pollution chimique qui doivent être pris en compte, financés et traités par d'autres organismes.

Un échange, questions-réponses, avec les représentants de la CAMVS, du SMAECEA et les propriétaires du Moulin, a permis d'apporter beaucoup de précisions sur la façon de mettre en œuvre les travaux en accord et avec la collaboration des propriétaires concernés

La commission d'enquête remercie Messieurs MATHURIN-DOLLO et BAZIN pour la mise en œuvre de cette visite riche d'enseignements et leur demande de transmettre également à Madame et Monsieur DHOUDAIN tous leurs remerciements pour leur accueil et leur disponibilité.

Les membres de la commission d'enquête
H. DERIEUX, JC. PHILIPPE et JP. OBRINGER.

Pièce jointe n° 9

Entretien de la ripisylve de niveau léger — 1 — CAMVS

DÉFINITION / PRINCIPE

L'entretien de la végétation a pour but de permettre l'écoulement des eaux tout en sauvegardant le lit du cours d'eau de la colonisation par la végétation (arbustive, arborative ou buissonnante).

ILLUSTRATIONS

Entretien de ripisylve en bon état sur la Thure (source : Suez consulting 2017)

Exemple de ripisylve en bon état sur la Hante (source : Suez consulting 2017)

CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issu de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

L'entretien de niveau léger est recommandé tous les cinq ans pour une ripisylve en bon état.

REMARQUES

Le bois valorisable sera façonné et stéré sur place et mis à disposition du propriétaire. En ce qui concerne les résidus de coupe pourront être utilisés dans le cadre d'opérations de génie végétal (peigne, fascine, plançons...) ou éliminés (broyage, brûlage, déchetterie).

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Travaux concernés :

- dégagé des branches basses avec une hauteur maximale du courant à relever de 2,5 m au dessus de la berge ;
- coupe d'éclaircie pour favoriser la croissance des arbres préalablement sélectionnés ;
- débroussaillage des cépées ;
- recépage des arbres morts et de la végétation vieillissante ;
- dégagement des jeunes semis ou plants ;
- débroussaillage des rancies ;
- coupe à 1m pour utilisation de bois de chauffage

Moyen matériels :

- tronçonneuse ;
- scie emmanchée ;
- camion pour l'évacuation des débris végétaux...

Période de réalisation des travaux :

L'action doit se faire entre novembre et mars, hors période de descente et de montée de sève et hors période de nidification des oiseaux

TRAVAUX	Quantité	Unité	Coût Ut CHT	Coût CHT
Restauration de la ripisylve de niveau léger	124 373	ml de berge	5	621 864
TOTAL INTERVENTION CHT				621 864

(NB : De la CAMVS (Vol 2 Consulting 2017))

Entretien de la ripisylve de niveau léger — N°1 — CAMVS

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)	Secteurs	Linéaire sur le BV (m)	Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
Af_Th_A	866	R_Fm_C	915	R_Rot_B	535
R_Arb_A	1631	R_Gh_A	703	R_Sa_A	3084
R_Arb_B	630	R_Gh_B	1228	R_Sa_B	72
R_Arb_C	1994	R_Gr_A	1921	R_Th_A	1024
R_Arb_D	835	R_Gr_B	3163	R_Th_B	405
R_Bm_A	889	R_Gu_A	251	R_Th_C	2806
R_Bp	587	R_Gu_B	179	R_Th_D	963
R_Cl_A	1229	R_Hnt_A	6660	R_Th_E	2787
R_Cl_B	1243	R_Hnt_B	2085	R_Th_F	2082
R_Cl_C	304	R_Hnt_C	3715	R_Th_G	1550
R_Ecl_A	1722	R_Hoi_A	437	R_Th_H	4325
R_Ecl_B	1220	R_Hop_A	1506	R_Tr_A	3579
R_Ecl_C	1339	R_Hop_B	3407	R_Tr_B	1764
R_Ecl_D	671	R_Hop_C	2745	R_Tr_E	814
R_Ecu_A	702	R_Hoy_A	1683	R_Tr_F	691
R_Ecu_B	197	R_Mo_A	1301	R_Tr_G	2521
R_Ecu_C	715	R_Mo_B	69	R_Tr_H	1012
R_Esc_A	230	R_Mo_C	116	R_Tr_I	1266
R_Esc_B	559	R_Mrl_A	1080	R_Tr_J	1139
R_Esc_C	2846	R_Pf_A	1335	R_Tr_K	1034
R_Esc_D	1655	R_Pf_B	667	R_Wp_A	1399
R_Esc_E	1213	R_Ple_A	763	R_Wrg_A	1150
R_Fl_A	5212	R_Pls_A	718	R_Wrg_B	239
R_Fl_B	1522	R_Pis_B	1124	R_Wm_A	827
R_Fm_A	982	R_Pr_A	629	R_Wm_B	1064
R_Fo_A	596	R_Re_A	696	R_Wm_C	955
R_Fo_B	444	R_Ron_A	3279	R_Wm_D	1655
R_Fr_A	1187	R_Ron_B	1376	R_Wts_A	2152
R_Fm_B	1829	R_Rot_A	709	R_Wts_B	1969

Bassin versant	Linéaire (m)
CAMVS	124 373

(NB : De la CAMVS (Vol 2 Consulting 2017))

Pièce jointe n° 10

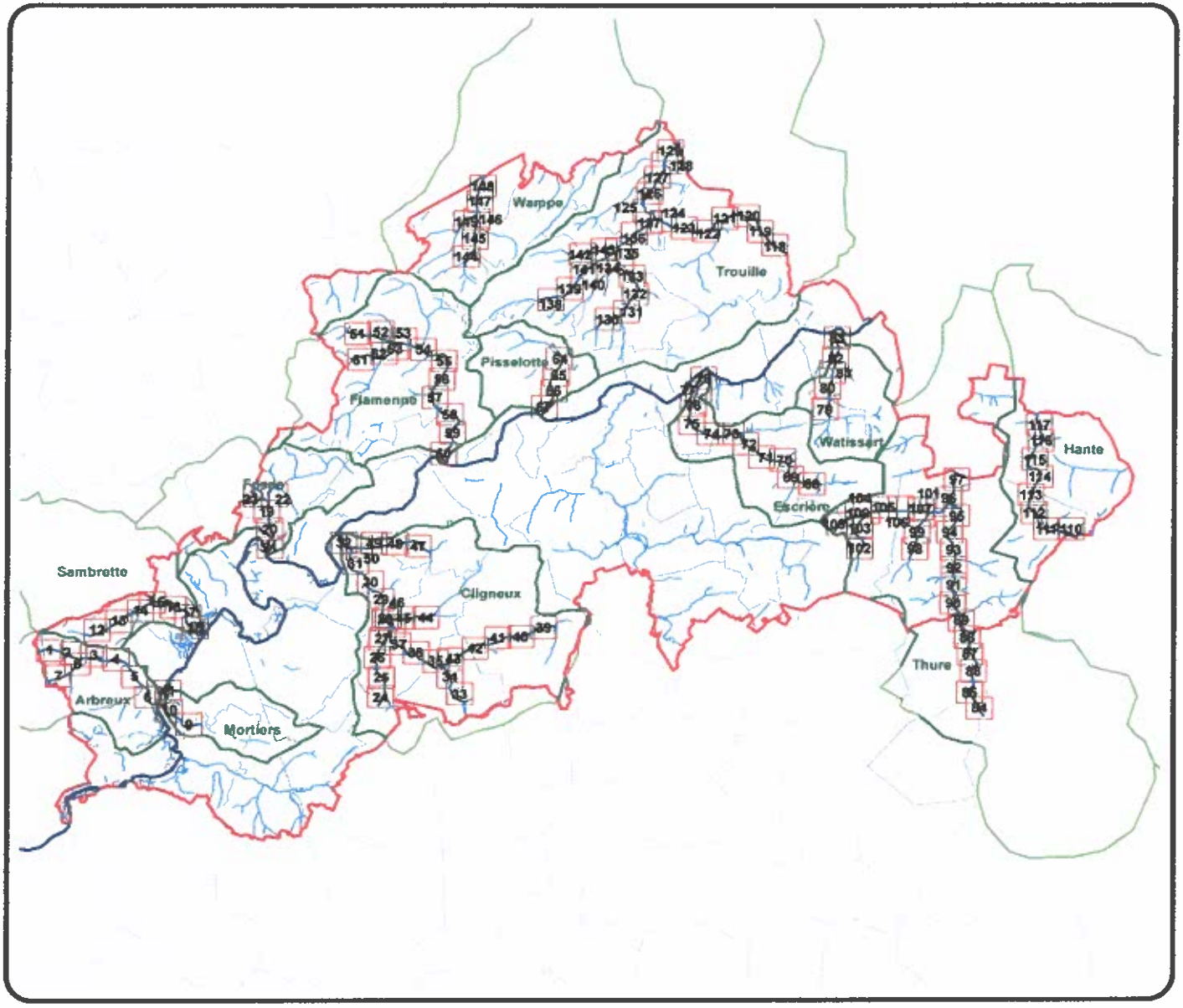

Atlas :
Etat des lieux
et diagnostic

Légende

- Limites communales
- Périmètre de la CAMVS
- Sous bassins versants

Réseau hydrographique

- La Sambre (non diagnostiquée)
- Cours d'eau diagnostiqués
- Cours d'eau non diagnostiqués

0 1 2 4 km

N W E S

Juillet 2017

suez

Pièce jointe n° 11

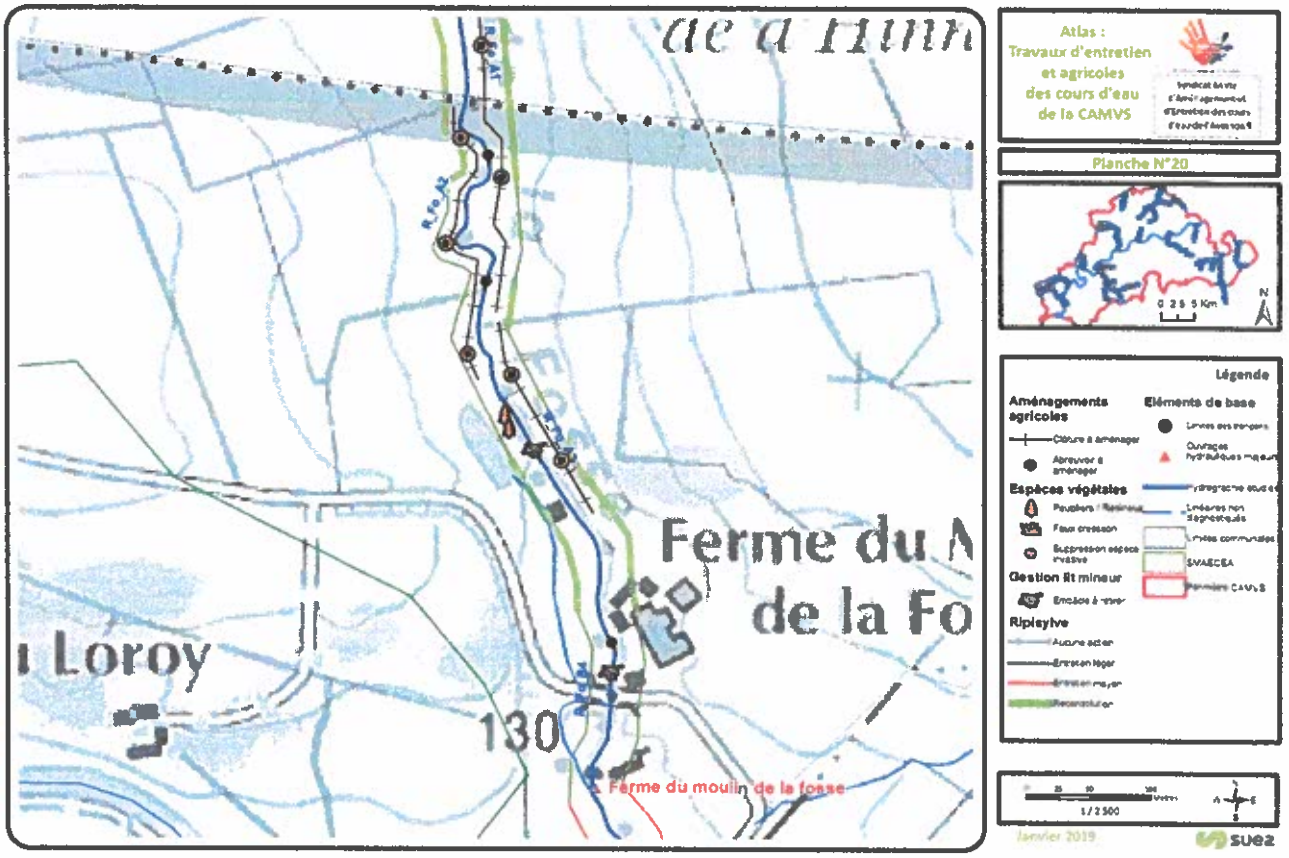

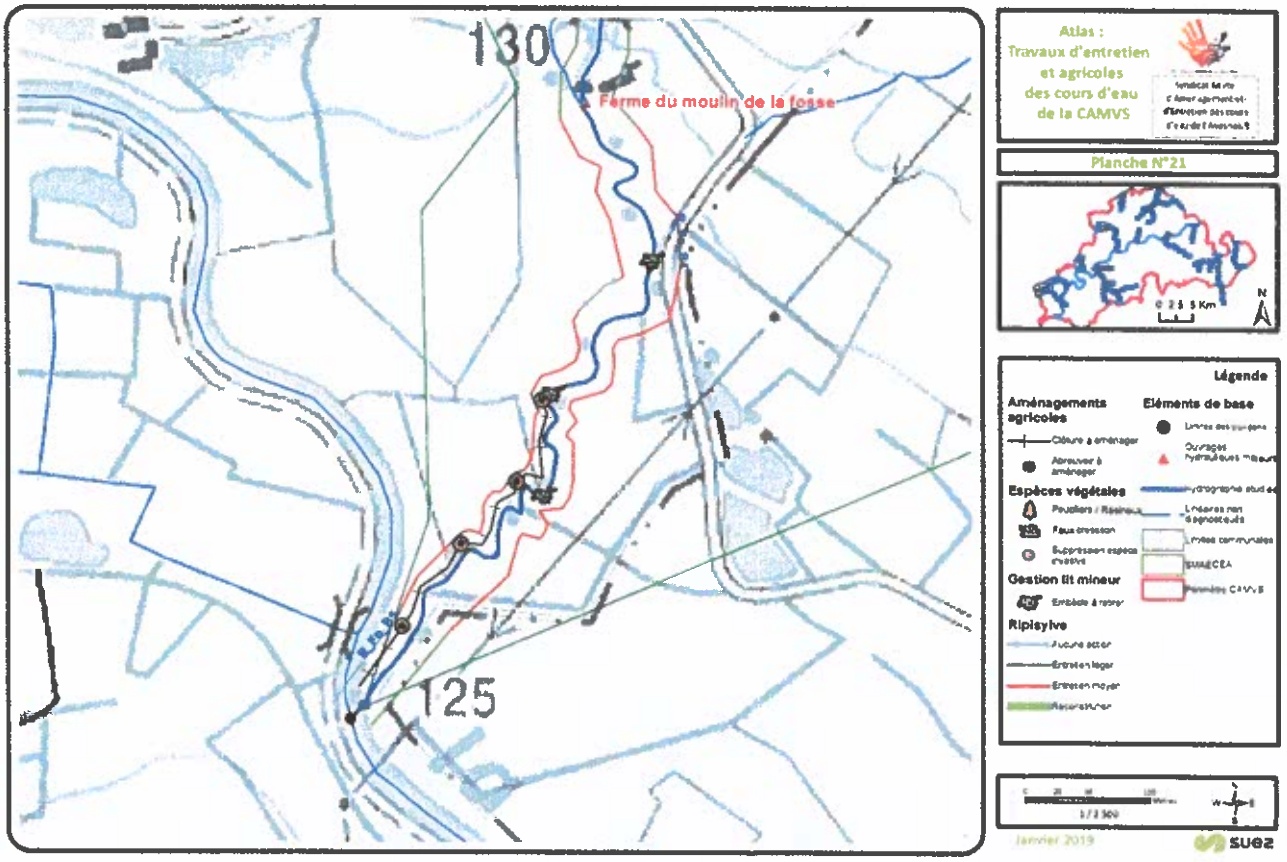

Pièce jointe n° 12

urbanisme

LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLUi

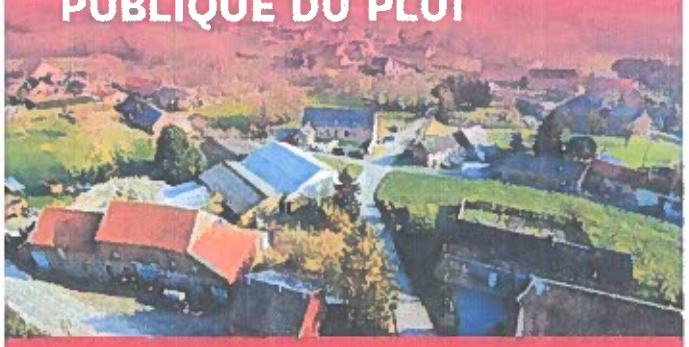

L'enquête publique autour du projet du PLUi aura lieu du 5 septembre au 7 octobre.

Vous souhaitez consulter le projet ? Rendez-vous sur le site www.agglo-maubeugevaldesambre.fr, au Pôle Accueil de l'Agglo ou dans les 43 mairies du territoire notamment lors de permanences.

Vous souhaitez donner votre avis ? Rendez-vous dans les mairies et au Pôle Accueil de l'Agglo, soit aux jours et heures habituels d'ouverture et ce pendant toute la durée de l'enquête publique, soit à l'occasion des permanences suivantes des commissaires enquêteurs :

Pôle Accueil de l'Agglo à Maubeuge :
Jeudi 12/09 de 9h à 12h
Samedi 14/09 de 9h à 12h
Mardi 24/09 de 14h à 17h

Mairie d'Aulnoye-Aymeries :
Mardi 10/09 de 14h à 17h
Samedi 21/09 de 8h30 à 11h30

Mairie de Beaufort :
Vendredi 06/09 de 8h30 à 11h30
Lundi 07/10 de 8h30 à 11h30

Mairie de Jeumont :
Mardi 10/09 de 9h à 12h
Samedi 28/09 de 9h de 12h

Mairie de Hautmont :
Jeudi 26/09 de 14h à 17h

Mairie de Leval :
Lundi 16/09 de 8h30 à 11h30
Mercredi 02/10 de 8h30 à 11h30

Mairie de Louvroil :
Mardi 01/10 de 14h à 17h

Mairie de Cousolre :
Vendredi 13/09 de 9h à 12h

Mairie de Recquignies :
Mardi 24/09 de 9h à 12h
Mercredi 18/09 de 14h à 17h
Lundi 7/10 de 14h à 17h

Mairie de Ferrière-la-Grande :
Lundi 16/09 de 14h à 17h

Mairie de Villers-Sire-Nicole :
Jeudi 05/09 de 9h à 12h
Mercredi 02/10 de 14h à 17h
Mardi 17/09 de 14h à 17h

Vous pouvez également le formuler par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête (CAMVS - 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex), par email à urbanisme.durable@camvs.fr ou sur le site internet de l'Agglo.

loisirs

Aéromodèles et montgolfières à l'aérodrome en septembre

Les 21 et 22 septembre prochains, l'aérodrome Maubeuge-Elesmes accueillera la nouvelle édition du Jet Show organisée par l'Association d'Aéromodélisme du Bassin de la Sambre (AABS). Plus de 40 pilotes venus de toute l'Europe vous proposeront des démonstrations de haute volée grâce à leurs aéromodèles pouvant atteindre les 300km/h ! Une fois au sol, vous pourrez admirer ces machines de grande technologie et échanger avec les pilotes. De l'autre côté de l'aérodrome, un envol d'un autre ordre est également programmé. En effet, les montgolfières de Valenciennes-Dynamite seront de retour le samedi soir et le dimanche matin. Les gagnants du concours organisé dans le cadre du dernier meeting aérien pourront profiter du baptême qui avait malheureusement dû être annulé en raison des conditions météo. N'hésitez pas à venir assister au décollage ! **Plus d'infos sur www.agglo-maubeugevaldesambre.fr.**

environnement

Entretien des cours d'eau, démarrage de l'enquête publique

Après plusieurs études visant à diagnostiquer les cours d'eau du territoire et planifier les travaux de restauration écologique et d'entretien, l'Agglo a fait une demande de déclaration d'intérêt général pour la réalisation de son plan de gestion des cours d'eau. Dans ce cadre, une enquête publique a lieu du 18 septembre au 18 octobre. Retrouvez les dates des permanences et toutes les informations sur notre site.

Pièce jointe n° 13

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LES COMMUNES DE AIBES, AULNOYE-AYMERIES, BEAUFORT, BEAURIEUX, BERLAIMONT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, COLLERET, COUSOLRE, ÉCLAIBES, ÉCUELIN, ÉLESMES, FEIGNIES, GOGNIES-CHAUSSÉE, HAUTMONT, HESTRUD, JEUMONT, LEVAL, LIMONT-FONTAINE, MAIRIEUX, MAUBEUGE, PONT-SUR-SAMBRE, RECQUIGNIES, SAINT-RÉMY-DU-NORD, VIEUX-MESNIL, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE (NORD)

Déclaration d'intérêt général

Messieurs les présidents de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) ont déposé un dossier de demande de déclaration d'intérêt général portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur leurs territoires respectifs.

Cette demande sera soumise à une enquête publique départementale, durant 31 jours consécutifs, du 18 septembre 2019 au 18 octobre 2019 inclus. Durant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier, resteront à la disposition du public, et consultables (en version papier) en mairies de Aulnoye-Aymeries, Cousolre, Hestrud, Maubeuge, Recquignies Saint-Rémy-du-Nord, Villers-Sire-Nicole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où le public pourra formuler ses observations, qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Feignies et Jeumont et à la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort à LILLE).

Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Nord (*http://www.nord.gouv.fr*, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique ») et de la CAMVS (*https://agglo-maubeugevaldesambre.fr*).

A noter que durant cette période, le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre pour les éventuelles observations seront mis à disposition à la mairie de Recquignies (salle du Conseil Municipal) aux heures d'ouverture au public. Les commissaires enquêteurs effectueront une permanence en mairie le mercredi 09 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Déclaration d'intérêt général

Le Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CAMVS.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) vise à rendre exécutoire sur l'intégralité des communes un même document d'urbanisme, remplaçant notamment les documents en vigueur (POS, PLU, Cartes Communales, etc.). A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des remarques des Personnes Publiques Associées, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

L'enquête se déroulera du jeudi 05 septembre au lundi 07 octobre 2019 à 17h00 inclus, soit 33 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique complet est disponible au Pôle Accueil de la CAMVS, notamment via ses bornes interactives situées au sein d'une exposition sur le PLUi, et sur le site internet (https://agglo-maubeugevaldesambre.fr). Chaque mairie dispose en outre du dossier complet en format numérique et une version papier des pièces suivantes : résumé non technique, sommaire complet, plan de zonage de la commune.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés dans chaque mairie de la CAMVS ainsi qu'au Pôle Accueil de la CAMVS, situé 18 rue du 145ème RI à Maubeuge aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Il est rappelé que les horaires d'ouverture des mairies ainsi que toutes leurs coordonnées sont disponibles sur le site Internet de la CAMVS.

Elles peuvent également être adressées par écrit (sachant que les observations transmises numériquement seront diffusées sur le site de l'agglo) à la Commission d'enquête pendant toute la durée de l'enquête et seront annexées par ses soins au procès-verbal de synthèse après avoir été cotées au registre d'enquête soit par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête au siège de l'enquête (CAMVS - 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 Maubeuge Cedex), soit par email à urbanisme.durable@amvs.fr, soit directement sur le site Internet de la CAMVS (*https://agglo-maubeugevaldesambre.fr*)

A noter que durant cette période, le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre pour les éventuelles observations seront mis à disposition à la mairie de Recquignies (salle du Conseil Municipal) aux heures d'ouverture au public. Les commissaires enquêteurs effectueront 2 permanences en mairie le mardi 24 septembre 2019 de 09h00 à 12h00 et le lundi 07 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.